

**Journal d'Afrique Centrale - R.D.C.**  
**du 16 au 31 Janvier 2015**  
**n°260**



**Chronique réalisée par Luc de l'Arbre**

**Vendredi 16 janvier.**

**Assassinat de Laurent-Désiré Kabila: plaidoyer pour la mise en œuvre des recommandations de l'UA.** La Voix des sans voix (VSV) et l'Association africaine de défense des droits de l'homme (Asadho) demandent au gouvernement de mettre en œuvre les recommandations de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples sur l'assassinat de Laurent-Désiré Kabila. Ces associations ont lancé cet appel à l'occasion du 14e anniversaire de la mort de cet ancien président de la RDC, assassiné par l'un de ses gardes du corps le 16 janvier 2001 à Kinshasa. La VSV et l'Asadho recommandent également la réouverture du procès d'une trentaine de personnes qui avaient été condamnées à mort, au terme du procès de l'assassinat de Laurent-Désiré Kabila, devenu le troisième président de la RDC après avoir renversé le maréchal Mobutu du pouvoir en 1997. Selon ces deux ONG de défense des droits de l'homme, la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples a notamment recommandé à la RDC de libérer les personnes détenues dans le cadre de l'assassinat de Laurent-Désiré Kabila et d'indemniser équitablement les victimes pour tous les préjudices subis du fait des violations des droits de l'homme. Ces recommandations auraient été formulées en 2013 après l'examen de la plainte de ces détenus déposée par l'entremise de la VSV et de l'Asadho. Les deux organisations disent également regretter que plus d'une année après, la RDC fasse toujours preuve de mauvaise foi. «La RDC est membre de l'Union africaine. Nous voulons voir quel est le degré de respect des recommandations faites par la commission. Au nom de quel principe, peut-on prendre des personnes qui n'ont pas été condamnées par un jugement définitif, les garder en prison pendant 14 ans», explique Jean-Claude Katende, président national de l'Asadho. Ces deux ONG demandent par ailleurs la réouverture du procès de l'assassinat de Laurent-Désiré Kabila. Cette ONG estime que la vérité n'a toujours pas éclaté au grand jour pour permettre d'établir les responsabilités et condamner les coupables et les commanditaires de cet assassinat. Elle rappelle à cet effet que le procès n'était pas clos d'après le verdict rendu le 7 janvier 2003. Un avis partagé par Mwenze Kongolo, un proche de l'ancien président congolais, pour qui le procès des présumés assassins était une « parodie de justice ». Après sa mort, Laurent Désiré Kabila a été proclamé Héros national. (Radio Okapi)

**Equateur: la Ceni accusée de dépasser le délai constitutionnel de l'élection du gouverneur.** L'Union congolaise pour la liberté (UCL) accuse la Commission électorale nationale indépendante (Ceni) d'avoir dépassé le délai constitutionnel d'organiser l'élection du gouverneur et vice-gouverneur de l'Equateur. Dans un point de presse animé jeudi 15 janvier à Mbandaka, chef-lieu de l'Equateur, le président fédéral de ce parti, Janvier Bitu, a fait constater que la Ceni n'a pas respecté l'article 160 de la loi électorale qui lui exige d'organiser ce scrutin 30 jours après la démission ou le décès de l'ancien gouverneur.

**Kinshasa: une messe d'action de grâce en mémoire de Laurent-Désiré Kabila.** Une messe d'action de grâce a été dite, vendredi 16 janvier à Kinshasa, en mémoire du feu président Laurent-Désiré Kabila, assassiné il y a 14 ans au Palais de marbre. Ce culte a été organisé en la Cathédrale du centenaire protestant au Congo, en présence de nombreuses personnalités politiques du pays dont le président de l'Assemblée nationale, Aubin Minaku et celui du Sénat, Léon Kengo wa Dondo. Après cette messe, de nombreux dignitaires du pays et autres personnalités se sont rendus au Mausolée de Laurent-Désiré Kabila, construit à quelques mètres du Palais de la nation, dans la commune de Gombe. Absent à la messe mais le chef de l'Etat, Joseph Kabila a été présent au Mausolée pour

déposer sa gerbe de fleurs. Des manifestations se sont également organisées à travers le pays pour commémorer les 14 ans de la mort de celui qu'on appelait "le Soldat du peuple". (Radio Okapi)

**Ituri: 12 000 déplacés vivent dans des conditions difficiles à Irumu.** Plus de 12 000 habitants du territoire de Beni au Nord-Kivu qui avaient trouvé refuge au sud d'Irumu en Ituri (Province Orientale) depuis environ deux mois vivent dans des conditions précaires. Ils manquent notamment de vivres et de médicaments. Ces personnes avaient fui leurs localités à cause des attaques des rebelles ougandais des ADF.

**Province Orientale: des présumés rebelles LRA enlèvent une dizaine de personnes à Bili.** Des présumés rebelles ougandais de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) ont kidnappé, jeudi 15 janvier, une dizaine de personnes au poste d'Etat de Bili, en territoire de Bondo, situé à plus de 500 km de Kisangani (Province Orientale). L'enlèvement de ces personnes a eu lieu à la hauteur du village Pangali, à 35 km de Bila-centre, après une embuscade tendue par des hommes armés identifiés comme des LRA.

**Kinshasa: l'église catholique accuse des mafieux de spolier une de ses concessions.** L'église catholique accuse une bande de mafieux non encore identifiée d'avoir spolié une de ses concessions, située sur l'avenue Ex-24 novembre à côté de la Paroisse Notre-Dame du Congo. Occupée pendant les années par l'Aumônerie militaire du Congo, cette concession a été morcelée en 17 parcelles et vendue à plusieurs personnes. Des membres de la Conférence épiscopale nationale du Congo (Cenco) s'y sont rendus jeudi 15 janvier avec les agents de l'ordre pour déguerpir les occupants qui avaient déjà érigé des clôtures pour délimiter leurs parcelles en cassant le bâtiment érigé dans la concession depuis l'époque coloniale. Sur la clôture de cette concession, il est mentionné «Ecole du Centenaire » mais à l'intérieur plus d'une dizaine d'habitations sont en train d'être érigées alors que l'ancien bâtiment de l'église est en train d'être démoli. Pour la Cenco, cette situation prouve à suffisance l'ampleur de la criminalité en RDC. (Radio Okapi)

**Mbuji-Mayi: l'UDPS dénonce le saccage du domicile d'un membre de sa ligue de jeunes.** Les membres de l'UDPS dénoncent le saccage du domicile d'un membre de sa ligue de jeunes dans la nuit de jeudi à vendredi 16 janvier 2015 à Mbuji-Mayi (Kasaï-Oriental). Cet incident est signalé deux jours après une bagarre entre les jeunes du parti d'Etienne Tshisekedi et des dissidents de cette formation politique qui ont adhéré à un parti de la majorité.

**RDC: Laurent Désiré Kabila « peut servir de modèle de patriotisme » pour la jeunesse.** A l'occasion du 14e anniversaire de la mort de Laurent Désiré Kabila assassiné le 16 janvier 2001 à Kinshasa, le professeur Kongolo Fungwa de l'Université de Lubumbashi a déclaré que l'ancien chef de l'Etat congolais pouvait servir de modèle de patriotisme et de nationalisme pour la jeunesse congolaise. Il a estimé que ce patriotisme devait être enseigné dans les cours d'histoire dans les écoles du pays.

**Samedi 17 janvier.**

**Uvira: la population se plaint du retrait des casques bleus à Kiliba.** Des casques bleus pakistanais se sont retirés, jeudi 15 janvier, de la localité de Kiliba pour se redéployer à Mushule, une autre localité située dans les moyens plateaux d'Uvira (Sud-Kivu). La population qui a assisté à ce départ se plaint et redoute que la contrée soit de nouveau en proie aux rebelles burundais des Forces nationales de libération (FNL), accusés de diverses exactions dans la contrée.

**Beni : les femmes appelées à accompagner les FARDC dans la traque contre les ADF.** La société civile du Nord-Kivu appelle les femmes à accompagner les Forces armées de la RDC (FARDC) dans l'opération de traque des rebelles ougandais des ADF, dans le territoire de Beni, à plus de 350 km au Nord de Goma (Nord-Kivu). Cette structure a lancé cet appel, vendredi 16 janvier, au cours d'une rencontre organisée pour le rapprochement de la population à l'armée, à la police et à la Monusco à Beni-ville.

**Province Orientale: la route Kisangani-Buta-Bunduki exploitée à 10%.** Réhabilitée en 2012 sur financement de la Banque mondiale (BM), la route Kisangani-Buta-Bunduki, longue de 510 km, n'est exploitée qu'à 10% par les opérateurs économiques de la contrée. Cette route est réhabilitée dans le cadre du projet Pro-routes. Le directeur de l'Office des routes en Province Orientale, Léandre Lekongo, a livré ces statistiques, jeudi 15 janvier, au cours d'une conférence de presse, à Kisangani, chef-lieu de la Province Orientale.

**RDC: le 54<sup>e</sup> anniversaire de la mort de Lumumba célébré avec faste.** Les Congolais ont commémoré, samedi 17 janvier, avec faste le 54<sup>e</sup> anniversaire de la mort de leur premier Premier ministre, Patrice-Emery Lumumba, assassiné le 17 janvier 1961. A Kinshasa, les autorités civiles, militaires et ainsi que la population ont déposé des gerbes de fleurs devant la stèle de Lumumba sur la Place de l'Echangeur, dans la commune de Limete.

**Kinshasa : un policier abat sa femme avant de se donner la mort à Masina.** Un policier a abattu sa femme par balle avant de se donner la mort vendredi 16 janvier dans la commune de Masina, à l'Est de Kinshasa. Le double meurtre a eu lieu dans la famille de la femme qui tentait de réconcilier les deux époux, séparés depuis plusieurs mois. L'homme de 37 ans a ouvert le feu à deux reprises sur sa femme, 26 ans. Puis, se voyant acculé par la police, s'est tiré une balle dans la gorge.

**RDC : les députées de la Majorité réclament la parité sur les listes électorales.** Les femmes députées nationales de la Majorité présidentielle ont claqué la porte de la salle de congrès avant de la regagner samedi 17 janvier, pendant que les députés poursuivaient le vote des articles de la loi électorale. Elles protestent contre la suppression de l'article 13 qui consacre la parité homme-femme sur les listes électorales. Cet article a été supprimé suite à un amendement du député Albert Luntana qui soutient que, telle qu'abordée dans cette loi, la parité favorise les femmes au détriment des hommes. Mais certaines députées ont fini par regagner la salle de congrès où cette loi électorale s'examinait jusque tard la nuit.

**Dimanche 18 janvier.**

**Can 2015 : la RDC joue son premier match contre la Zambie.** La RDC rencontre la Zambie dimanche 18 janvier, pour le cadre de la première journée du groupe B de la Coupe d'Afrique des Nations 2015 en Guinée Equatoriale. Le coup d'envoi de cette compétition a été donné samedi. Vainqueurs des éditions de 1968 (victoire 1-0 sur le Ghana) et 1974 (vainqueur de la Zambie 2-2, puis 2-0), les Léopards de la RDC sont à leur 17<sup>e</sup> participation. Les Chipolopolos sont aussi à leur 17<sup>e</sup> participation avec un sacre continental en 2012.

**RDC : le recensement peut durer 6 mois, soutient un député de la MP.** L'identification de la population peut durer six mois pour toute l'étendue de la République démocratique du Congo (RDC), a soutenu le député de la Majorité présidentielle (MP), Daniel Furaha. Lors du vote, samedi 17 janvier à l'Assemblée nationale de la loi électorale, il a estimé que l'opposition qui rejette cette idée le fait par « mauvaise foi ».

**Nord-Kivu : les agriculteurs déplorent le manque des routes de desserte agricole.** Les agriculteurs du secteur de Nyamilima en territoire de Rutshuru (Nord-Kivu) déplorent le manque des routes de desserte agricole. Dans une déclaration faite samedi 17 janvier à Radio Okapi, ils ont indiqué que leurs productions pourrissent soit dans les champs ou sont directement acheminés vers l'Ouganda où l'écoulement des produits est facile.

**Bunia : affrontements entre FARDC et miliciens à Penge, 2 morts.** Deux miliciens Maï-Maï Simba ont été tués, lors des affrontements avec les Forces armées de la RDC, samedi 17 janvier à Penge, une carrière minière située à plus de 119 km du territoire de Mambasa centre dans le district de l'Ituri (Province Orientale). Selon l'administrateur du territoire, Alfred Bongwalanga, qui a livré l'information, une dizaine de blessés ont été enregistrés dans le camp des miliciens et trois autres ont été capturés.

**Nord-Kivu : 50 miliciens se rendent aux autorités locales.** Cinquante combattants du groupe armé Raïa Mutomboki d'Isangi sont regroupés depuis jeudi dernier à Miassa, secteur situé à environ 40 km au sud du chef-lieu du territoire de Walikale (Nord-Kivu). Ces miliciens se disent favorables à leur intégration sociale. L'administrateur du territoire, Marie-Claire Bangwene, qui a livré cette information dimanche 18 janvier, a invité le gouvernement provincial à « agir vite ».

**RDC : l'Assemblée nationale adopte le projet de loi électorale.** La loi électorale modifiée a été adoptée à l'Assemblée nationale samedi 17 janvier tard dans la nuit [23h30', heure de Kinshasa]. Ce texte devrait être transmis au Sénat dès le lendemain de son adoption pour une seconde lecture, a déclaré le président de la chambre basse, Aubin Minaku, à l'issue de la plénière. Mais avant cette adoption, l'Assemblée nationale a voté article par article cette loi, en y insérant des amendements. Deux articles ont suscité un grand débat et divisé les députés. Il s'agit de l'article 8 sur l'identification de la population et de l'article 13 lié à la parité. Concernant l'identification de la population, la loi soutient que la liste électorale doit être actualisée en tenant compte de l'évolution des données démographiques et de l'identification de la population. Pour certains députés qui ont salué cette

disposition, le recensement permettra à la Commission électorale nationale indépendante (Ceni) de disposer d'un fichier central de la population et d'évoluer sur des bases saines. D'autres par contre ont estimé que le recensement ne doit pas être lié aux élections. Le risque étant de retarder les prochaines élections. Pour le président de l'Assemblée nationale, le plus important sur cette question est la mise en œuvre du calendrier électoral par la Ceni, lequel doit respecter les prescrits de la loi. Quant à l'article 13, il établissait la prise en compte de la parité homme-femme et prévoyait, je cite : « dans une circonscription de plus de 2 sièges, un tiers des candidats présentés sur une liste est de l'autre sexe ». Cet article a été supprimé à la suite d'un amendement, qui soutenait que cette disposition favorisait carrément la femme alors que celle-ci devait être compétitive. Ce qui a provoqué la colère des députées de la majorité, qui ont quitté la salle pendant plus d'une demi-heure, avant de la regagner par la suite. La loi électorale a été adoptée sans l'opposition qui a boycotté les séances de l'examen de ce projet initié par le ministre de l'Intérieur. (Radio Okapi)

**Equateur : des partis de la majorité proposent le profil du nouveau gouverneur.** Quelques partis de la Majorité présidentielle (MP) réunis vendredi 16 janvier dans le cadre de leur échange de vœux ont proposé le profil que devra avoir le futur gouverneur de la province. Pour eux, le nouveau locataire du gouvernorat devra être rassembleur et soucieux du développement de leur région. Le nouveau doit répondre aux critères ci-après : Être pacificateur, Rassembleur, Soucieux du développement de la Province, Être non conflictuel, Avoir une expérience professionnelle, Quelqu'un qui a fait preuve des loyaux services à la nation, Avoir un esprit d'ouverture avec le monde extérieur. Les responsables de ces partis de la MP ont invité le chef de l'Etat et le gouvernement central à s'investir pour que l'Equateur ait un gouverneur digne de ce nom. (Radio Okapi)

**RDC: retour des miliciens de la FRPI dans leurs maquis à Walendu Bindi.** Les miliciens de la Force de résistance patriotique de l'Ituri (FRPI), de Cobra Matata aux arrêts, ont regagné depuis samedi 17 janvier leurs anciens maquis dans la chefferie de Walendu Bindi dans le territoire d'Irumu, trois jours après les combats qui les ont opposés aux FARDC dans la périphérie du village d'Aveba. Une colonne de ces miliciens bien armés a été aperçue aux villages Maga et Araba, a indiqué la société civile locale, craignant pour la sécurité de la population locale. (Radio Okapi)

Kasaï-Oriental: tension entre militaires et policiers à Lusambo. La situation a été tendue vendredi 16 et samedi 17 janvier entre la police et les militaires de l'auditorat de garnison de Lusambo et les activités partiellement perturbées dans cette cité du Kasaï-Oriental. Des témoins accusent le magistrat de l'auditorat militaire de garnison d'avoir fait flageller, par sa garde, un policier au Beach "Chez Docteur". La tension est montée d'un cran lorsque le responsable de la police locale est arrivé sur les lieux.

**Katanga: plaidoyer pour la construction d'une tombe pour Lumumba.** «Nous n'envisageons pas seulement de construire une tombe. Nous voulons que ce lieu soit un lieu touristique, un lieu de pèlerinage. Nous avons pensé qu'un type comme Lumumba, on ne pouvait pas construire n'importe quoi sur sa tombe. C'est pourquoi nous avons tant attendu [le geste] du gouvernement, [qui n'est pas venu]», a expliqué le président de cette association, Mutamba Framulo, dimanche 18 janvier. Cette année-ci, l'association compte alors demander aux lumumbistes et aux hommes de bonne volonté à travers le monde de faire une collecte de fonds.

**Lundi 19 janvier.**

**Des forces de l'ordre déployées dans certains coins de Kinshasa.** Des forces de l'ordre sont déployées dans certains coins dont des places publiques de la ville de Kinshasa depuis ce lundi 19 janvier dans la matinée. Plusieurs écoles de la capitale congolaise n'ont pas fonctionné. La circulation qui était timide en début de matinée reprend peu à peu.

**Can 2015 : la RDC et la Zambie font match nul (1-1).** La RDC et la Zambie ont fait match nul (1-1) dimanche 18 janvier lors du premier match du groupe B de la Coupe d'Afrique des nations. Les Zambiens ont ouvert la marque à la première minute de jeu. Les Congolais ont égalisé à la 65e minute. Les deux équipes se partagent les premiers points de ce groupe dont font également partie la Tunisie et le Cap Vert. Dans un match globalement dominé par les Congolais, ce sont les Zambiens qui ont marqué les premiers. (Radio Okapi)

**RDC : Kabila et Dos Santos signent 4 accords sur le transport transfrontalier.** Le chef de l'Etat congolais, Joseph Kabila, et son homologue angolais, Edouardo Dos Santos, ont signé lundi 19 janvier à Kinshasa quatre accords bilatéraux relatifs au secteur du transport transfrontalier. A l'issue d'une visite de quelques heures dans la capitale congolaise, affirme le communiqué final de cette rencontre, le président angolais a également félicité son homologue congolais pour les efforts entrepris et les

résultats obtenus jusqu'ici dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord-cadre d'Addis Abeba. Cet accord signé en février 2013 par onze pays africains vise à restaurer la paix dans l'Est de la RDC et dans la région des Grands Lacs. Selon le ministre congolais des Affaires étrangères, Raymond Tshibanda Tunga Mulongo, qui a lu le document, les accords signés visent à renforcer la coopération entre les deux Etats dans les domaines diplomatique, économique, commercial ainsi que de gestion des mouvements migratoires. Ces accords sont notamment : 1.l'accord bilatéral sur l'exploitation des services aériens; 2.l'accord sur le transport ferroviaire transfrontalier; 3.l'accord sur le transport routier transfrontalier ; et

4. l'accord sur le transport maritime. Sur le plan régional, les deux chefs d'Etat ont examiné la situation politique et sécuritaire qui prévaut dans la région, indique le communiqué. «Afin de consolider [les] acquis, les deux chefs d'Etat se sont convenus de conjuguer leur efforts en vue de parachever l'éradication des forces négatives qui sévissent dans l'Est de la République démocratique du Congo et endeuilent ce pays ainsi que l'ensemble de la région», a-t-il précisé. Sur plan international, Kabila et Dos Santos ont condamné la recrudescence du terrorisme qui est devenu une menace globale et qui appelle donc la mobilisation de tous, conclut le communiqué. (Radio Okapi)

#### **RDC: plusieurs activités perturbées à Kinshasa dans les manifestations contre la loi électorale.**

Plusieurs activités sont perturbées ce lundi 19 janvier depuis le matin dans la ville de Kinshasa. La circulation sur les principales artères de la capitale congolaise est peu intense. Beaucoup d'écoles n'ont pas ouvert leurs portes alors que des coups de feu sont signalés dans certains coins de la ville. La police a dispersé des manifestants qui tentaient de se rendre au Parlement, à l'appel de l'opposition, pour protester contre l'examen du projet de loi électorale.

**RDC: la marche de l'opposition contre la loi électorale dispersée à Goma.** La police nationale a dispersé, lundi 19 janvier, à Goma, dans le chef-lieu du Nord-Kivu, une marche de l'opposition contre la loi électorale, modifiée et adoptée, le week-end dernier à l'Assemblée nationale. L'examen de ce texte devrait commencer le même jour au Sénat à Kinshasa.

**Loi électorale: des opposants séquestrés puis libérés à Kinshasa.** Des chefs des partis politiques de l'opposition «séquestrés par la police nationale», lundi 19 janvier, dans les sièges de leurs partis politiques, à Kinshasa, affirment avoir été libérés. Ces opposants projetaient une marche pour protester contre l'adoption de la loi électorale modifiée et adoptée, le week-end dernier à l'Assemblée nationale. L'examen de ce texte, qui devait commencer le même jour au Sénat, a été reporté à mardi.

#### **Mardi 20 janvier.**

**Loi électorale : 4 morts dans les manifestations à Kinshasa, selon Lambert Mende.** Les manifestations de lundi 19 janvier contre la nouvelle loi électorale ont fait au moins quatre morts, selon un bilan livré à la télévision nationale par le porte-parole du gouvernement. Un policier et trois manifestants font partie des victimes, a indiqué Lambert Mende, démentant les allégations d'usage des balles réelles imputées aux forces de l'ordre.

**Nouveaux incidents à Kinshasa entre policiers et groupes de jeunes.** De nouveaux incidents ont éclaté, mardi 20 janvier, dans quelques quartiers de Kinshasa entre les forces de l'ordre et des groupes de jeunes qui barricadaient les rues ou tentaient de piller quelques commerces.

**Kinshasa: Jean-Claude Muyambo interpellé par la police, selon l'Acaj.** Jean-Claude Muyambo, président du parti politique Solidarité congolaise pour le développement (Scode), a été interpellé par la police mardi 20 janvier à son domicile, a indiqué à Radio Okapi Me Georges Kapiamba, président de l'Association congolaise pour l'accès à la justice (Acaj). Jean-Claude Muyambo qui avait aussi appelé la population de Kinshasa à manifester lundi contre la loi électorale n'a pas été interpellé pour cette raison, a réagi pour sa part le porte-parole du gouvernement, Lambert Mende. Acaj considère que l'interpellation de Jean-Claude Muyambo équivaut à un enlèvement. Ancien ministre des Affaires humanitaires, le bâtonnier Muyambo a récemment claqué la porte de la Majorité présidentielle. «Nous condamnons fermement l'enlèvement du bâtonnier Jean-Claude Muyambo. Quatre jeeps identifiées par son gardien comme appartenant à la police nationale sont arrivées vers 5 heures et quatre policiers qui étaient à bord ont escaladé le mur. Ils sont entrés et ils se sont mis à le menacer et ils ont ensuite cassé la porte principale et ils ont fait irruption dans sa chambre. Ils l'ont amené... », a déclaré Me Georges Kapiamba. Pour lui, l'enlèvement de Muyambo serait lié à son implication aux manifestations de l'opposition organisées lundi à Kinshasa contre la loi électorale. L'intéressé n'a pas pu participer à la manifestation parce qu'enfermé dans le bureau de l'UNC, un autre parti de l'opposition. Le porte-parole du gouvernement congolais, Lambert Mende, affirme de son côté que l'arrestation de Jean-Claude Muyambo n'a rien à voir avec les manifestations de l'opposition. «Jean-Claude Muyambo a été arrêté par le parquet général pour une affaire sans aucun rapport avec les

manifestations d'hier», affirme Lambert Mende, avant de rejeter la thèse d'un éventuel enlèvement du président de la Scode. Le porte-parole du gouvernement a par ailleurs revu à trois le bilan des tués des manifestations de lundi à Kinshasa, précisant que le policier grièvement blessé est sorti du coma. Les opposants eux, ont parlé d'au moins 14 morts. Ils récusent une disposition de la nouvelle loi électorale, en discussion au Sénat après son adoption à l'Assemblée, qui prévoit un recensement de la population avant l'élection présidentielle qui doit en principe être organisée en 2016. (Radio Okapi)

**Le parti Mir condamne les actes de vandalisme à Kinshasa.** Le Mouvement des indépendants réformateurs (Mir) condamne les actes de vandalisme perpétrés lundi 19 janvier à Kinshasa surtout sur les bus Transco. Tout en demandant aux Kinois de se rappeler leur calvaire en matière de transport en commun et les conséquences de pillages des années 90, le président de ce parti de la Majorité présidentielle (MP) estime que la justice doit s'occuper des commanditaires de ces actes.

**SMS et Internet coupés en RDC.** L'accès à Internet a été coupé en RDC mardi 20 janvier tôt dans la matinée. La messagerie téléphonique, le SMS, a aussi été interrompue. Des sources proches des sociétés de télécommunication indiquent que ces mesures ont été prises sur décision des autorités du pays. Mais aucune raison officielle n'a été donnée. L'interruption de l'accès à Internet a été déplorée par certains sénateurs pendant la plénière de ce mardi consacrée à l'examen du projet de loi électorale.

**RDC: Près de 350 contestataires face aux policiers à Kinshasa.** Un groupe d'environ 350 jeunes faisaient face mardi matin à la police dans un quartier de Kinshasa au lendemain de violences meurtrières entre forces de l'ordre et jeunes contestataires hostiles au président congolais Joseph Kabila, a constaté une journaliste de l'AFP. Dans le quartier Binza, dans l'ouest de la capitale, la circulation était perturbée par quelques feux de pneus et de bois allumés sur la chaussée, mais il n'y avait pas de manifestants à proximité, a indiqué un photographe de l'AFP. Ailleurs dans la ville, la vie semblait reprendre doucement un cours à peu près normal, mais l'internet 3G et les services de messagerie sms étaient coupés. Dans le quartier de Lemba, la police a éteint sur la chaussée plusieurs pneus allumés par les jeunes. Une trentaine de policiers antiémeutes faisait face au groupe de contestataires vers 09h45 et tentaient de ramener le calme, selon la journaliste de l'AFP. Les esprits ne semblaient pas trop échauffés. Les jeunes se contentaient de faire du bruit, et ne scandaient aucun slogan à caractère politique. Quatre personnes au moins, dont deux policiers, ont été tuées lundi à Kinshasa, selon un bilan gouvernemental. Mais selon l'opposition et des sources diplomatiques, le nombre de morts pourrait être bien plus élevé. Les violences ont eu lieu dans plusieurs quartiers de la capitale de la République démocratique du Congo, où plusieurs pillages ont également été commis, alors qu'un collectif d'opposants avait appelé la population de la ville à "occuper massivement le Parlement" pour protester contre le projet de loi électorale en cours d'examen. Comme la veille, la police bloquait un large périmètre autour du Palais du peuple, empêchant tout passage, mais les soldats déployés en masse dans la ville lundi n'étaient plus visibles. (La Libre Belgique)

**RDC: Martin Kobler "déploie les morts" dans les manifestations contre la loi électorale.** Dans un communiqué publié mardi 20 janvier à Kinshasa, le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies en RDC, Martin Kobler a déploré «les morts et les blessés suite aux incidents qui se sont produits lundi matin à la suite des violentes manifestations, et l'usage de la force létale par les forces de sécurité qui s'en est suivi». Selon Martin Kobler, «l'usage de la force par les forces de l'ordre doit toujours être proportionné, imposé par la nécessité, et en dernier recours.» Dans certains quartiers de la capitale congolaise, des magasins ont été pillés et des autobus brûlés par des jeunes en furie qui répondaient à l'appel de l'opposition à manifester contre la loi électorale en examen au Parlement. Un texte qui fait du recensement, un préalable à l'organisation de l'élection présidentielle de 2016. « Je lance également un appel à l'opposition à manifester pacifiquement. Toute manifestation doit se faire dans le calme et dans les limites autorisées par la loi », a conclu le Chef de la Monusco. Pour sa part, le gouvernement des États-Unis s'est dit préoccupé à la suite des «rapports faisant état de violences à Kinshasa, en République démocratique du Congo, suite à l'adoption de la loi électorale.» Dans une déclaration publiée lundi soir sur la page Facebook de l'ambassade des États-Unis en RDC, Washington a aussi souligné «l'importance de protéger l'espace politique et de garantir à tous les citoyens le droit de se rassembler pacifiquement et d'exercer leur droit de liberté d'expression.» Le gouvernement américain appelle tous les acteurs congolais en présence à faire montre de retenue et à s'abstenir de tout acte de violence. (Radio Okapi)

**Sénat: le projet de loi électorale jugé recevable.** Le Sénat a jugé recevable, mardi 20 janvier, le projet de loi portant modification de la loi électorale, modifiée et adoptée le week-end dernier à l'Assemblée nationale. Après un débat approfondi, ce texte a été confié à la commission Politique, administrative et judiciaire (PAJ), appelée à examiner en profondeur et la remettre en discussion jeudi 22 janvier prochain.

**Kinshasa: Joseph Kabila appelé à surseoir la nouvelle loi électorale.** L'ONG les Amis de Nelson Mandela (ANMDH) appelle le chef de l'Etat à ne pas promulguer la loi électorale, modifiée et adoptée, le week-end dernier, à l'Assemblée nationale. Cette loi qui prévoit un recensement de la population avant la présidentielle qui doit en principe être organisée en 2016, est jugé recevable au Sénat.

**Uvira: journée ville-morte contre l'insécurité.** Toutes les activités ont été paralysées lundi 19 janvier à Uvira, à la suite de l'appel à la journée ville morte lancé par la Nouvelle société civile du Congo (NSCC), section d'Uvira. Cette initiative visait à protester contre l'insécurité, qui sévit dans la ville depuis plus de deux mois dans ce territoire du Sud-Kivu. Le commandant local des FARDC appelle la population au calme.

**Mercredi 21 janvier.**

**Mokonda Bonza : «Nous allons élaguer de ce projet de loi tout ce qui touche au recensement».** Le projet de la loi électorale a été jugé recevable mardi dernier au Sénat. Le texte a été envoyé à la commission spéciale instituée à cet effet pour un examen approfondi. Invité de Radio Okapi mercredi 21 janvier, le sénateur Mokonda Bonza, président de la Convention des démocrates chrétiens, un parti de l'opposition, affirme que l'article 8 de cette loi relatif au recensement doit être élagué. Il s'exprime également sur la coupure de la connexion Internet des SMS. **Le Sénat a jugé recevable le projet de loi modifiant la loi électorale. Pendant le débat, vous demandiez son irrecevabilité ou son rejet. Est-ce un échec de votre démarche ?** C'est un combat politique. On ne réussit pas à tout moment, mais je suis convaincu que cette nouvelle loi ne change pas grand chose par rapport à la loi de 2011, si on enlève le fait que l'élection présidentielle est conditionnée par le recensement. Nous avons dit que le recensement est une activité routinière. Le ministre [de l'Intérieur] l'a avoué, le Directeur général [de l'Office national de l'identification de la population] l'a avoué. À partir de ce moment là, il n'y a pas de raison de conditionner l'élection présidentielle au recensement, surtout que pour le président de la République, sa circonscription électorale c'est l'ensemble du territoire. Qu'il y ait 2 millions ou 5 millions, ce sont ceux là qui vont voter. Aujourd'hui je crois que le bureau a proposé qu'on envoie le projet de loi à la commission et comme il se fait que je me trouve personnellement dans une de ses commissions spéciales, et que le ministre lui-même a accepté qu'il n'y a pas de conditionnalité, je crois que ce que le Sénat a compris, ce que nous allons élaguer de ce projet de loi tout ce qui touche au recensement » **La loi électorale a été débattue dans un Palais du peuple ceinturé par les forces de l'ordre pendant que les échauffourées continuaient dans beaucoup de quartiers de Kinshasa. Comment vous sentez-vous ?** Mal à l'aise. Parce que je suis convaincu qu'on veut étouffer les gens. Le gouvernement ne veut pas que les gens s'expriment. Voilà pourquoi je dis que pendant que nous sommes là, hier [lundi] on a séquestré des hommes politiques, on a arrêté des gens. Il y a des gens qui sont morts. J'ai même appris qu'on a arrêté un autre homme politique. Tout le Palais du peuple se trouve dans une situation de tension. Il y a des barrages pour y arriver. Nous mêmes quand nous arrivons, avant d'entrer, il faut passer par deux ou trois contrôles. Et tout ça, ça montre qu'il y a quelque chose qui ne va pas. Malheureusement, le gouvernement ne montre pas l'impression de mettre de l'eau dans son vin. Il veut organiser un passage en force. Et ça, ce n'est pas une bonne chose. Ça montre que le gouvernement veut défier la population. Nous, nous ne voulons pas que le gouvernement défie la population. Voilà. Nous avons suggéré qu'il y ait des discussions, des négociations entre la Majorité, l'Opposition et la Société civile de manière à ce que nous arrivions à trouver un calendrier des élections qui soit global et consensuel. Ce n'est que dans ces conditions là que les élections pourront se tenir de manière pacifique. **Vous êtes sûr d'être entendu ?** Pour la Commission (PAJ), nous ferons en sorte que cette disposition [article 8 de la loi électorale] que nous considérons comme de nature à violer la constitution soit élaguée du projet de loi pour que les élections se tiennent avant la fin du mandat du président de la RDC, avant le 19 décembre 2016. Même si les membres du gouvernement sont convaincus qu'il n'y a pas violation de la Constitution, mais nous aussi nous sommes convaincus que si vous faites en sorte que les élections ne se tiennent pas avant la fin du mandat, vous avez violé la Constitution. Puisque la Constitution elle-même dit dans son article 79 que le scrutin à l'élection présidentielle devra se tenir 90 jours avant la fin du mandat du président de la République. **Dans ces conditions, en tant que parlementaire, avez-vous l'impression d'avoir travaillé librement et d'avoir bien travaillé aujourd'hui ?** Je ne peux pas le dire même si les débats ont été tout à fait normaux comme nous en avons l'habitude. Mais savoir, pendant que nous discutons d'une loi qu'il y a des coups de feu. On vous dit qu'à Rond-Point Ngaba, on a fait ceci, à Makala, il y a cela. À Yolo jusqu'à Kapela, il y a ça, du côté de la Tshangu il y a ça. On est des humains, en ce moment là, on est un peu énervé et on se sent un peu prisonnier. Malgré tout ça, on a fait de notre mieux pour faire entendre notre voix. Et je crois que le gouvernement a certainement pris conscience de notre point de vue. **Pour la journée de lundi et mardi, l'internet et les SMS ont été coupés du pays. Qu'en pensez-vous ?** C'est une violation de la Constitution. Le gouvernement veut une chose et son contraire. Là, le gouvernement a violé la Constitution, il a violé

nos libertés, le droit à l'information, à l'expression, la liberté d'opinion. Nous sommes tout à fait mécontents. Nous protestons. Il nous prend en otage. Le pays n'appartient pas au Gouvernement. Tous les fils de ce pays ont les mêmes droits. Il n'y a pas que le Président de la République et les membres du gouvernement qui ont des droits. Ils ne peuvent pas imposer leurs lois à tout le monde et ça nous sommes foncièrement contre. Propos recueillis par Mimie Engumba. (Radio Okapi. L'invité du jour)

**Loi électorale: la Cime appelle les acteurs politiques et sociaux à privilégier le dialogue.** La Commission d'intégrité et de médiation électorale (Cime) invite les acteurs politiques et sociaux à privilégier le dialogue pour résoudre les divergences qui les opposent concernant le projet de loi électorale. Le président de cette structure, le révérend Delphin Elebe Kapalay l'a affirmé mardi 20 janvier au moment où le Sénat examinait la loi électorale. L'Assemblée nationale avait adopté et modifié cette loi le week-end dernier.

**Loi électorale : des étudiants barricadent la nationale n°2 à Bukavu.** La situation est tendue à Bukavu depuis la matinée de mercredi 21 janvier à Karhale dans la commune de Kadutu (Sud-Kivu). Les étudiants soutenus par une population en colère ont érigé des barricades sur la route nationale numéro 2 non loin de l'ISTM/Bukavu et du Lycée Wima. Ils protestent contre l'adoption du projet de la nouvelle loi électorale par l'assemblée nationale samedi dernier. Ce texte est présentement en examen au Sénat.

**RDC: les numéros de téléphone de certains opposants bouchés, selon le député Pwela.** Les numéros de téléphone habituels de certains leaders de l'opposition ont été bouchés, a déclaré mercredi à Radio Okapi, le député Albert Fabrice Pwela joint sur un numéro alternatif. Le président du parti Renaissance du Congo (Reco), appelle la communauté internationale à «être le témoin de cette atteinte grave» aux droits de l'homme.

**Kinshasa: reprise timide des activités après les manifestations contre la loi électorale.** La ville de Kinshasa connaît, mercredi 21 janvier, une reprise timide des activités, après deux jours des manifestations contre la loi électorale, modifiée et adoptée à l'Assemblée nationale. Ce texte prévoit que les élections à venir soient subordonnées au recensement général de la population. L'opposition soupçonne une manœuvre du pouvoir de se maintenir aux affaires au-delà de 2016.

**RDC : l'Internet sera bientôt rétabli, assure Lambert Mende.** Le porte-parole du gouvernement congolais, Lambert Mende, a assuré mercredi 21 janvier que l'Internet sera bientôt rétabli en RDC. L'accès à la toile ainsi que l'envoi des courts messages SMS sont bloqués depuis deux jours en marge des manifestations de l'opposition contre la nouvelle loi électorale. Le ministre des Médias a aussi annoncé que le Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication (Csac) examine la responsabilité de certains médias dans «l'apologie d'actes illégaux» responsables, selon lui, des dégâts causés durant les manifestations.

**Loi électorale: les étudiants réclament la libération des personnes arrêtées à Goma.** Des étudiants de l'Université de Goma (Unigom) ont manifesté, mardi 21 janvier, pour réclamer la libération des personnes arrêtées lors des manifestations contre la loi électorale, à Goma (Nord-Kivu). Parmi ces personnes, on cite le chef des travaux Jean-Baptiste Kasekwa, secrétaire exécutif du parti de l'opposition Engagement citoyen pour le développement (Ecide) de Martin Fayulu Madidi.

**Kinshasa : l'Eusec remet officiellement l'Ecole Logistique du Camp Loano aux FARDC.** La mission de l'Union européenne pour la réforme de la sécurité (Eusec) a officiellement remis mercredi 21 janvier à l'armée congolaise (FARDC) l'Ecole logistique du Camp Loano, à Kinshasa. Réhabilitée et équipée à hauteur de 1,7 million d'euros, cette école peut accueillir 250 élèves et en loger 180.

**RDC : Jean-Claude Muyambo écroué à la prison centrale de Makala.** Le bâtonnier Jean-Claude Muyambo a été écroué mardi 20 janvier à la prison centrale de Makala à Kinshasa, par le Parquet général de la République. Selon l'Association congolaise pour l'accès à la justice, le président du parti de l'opposition politique Scode est accusé d'abus de confiance et de «stellionat», manœuvre frauduleuse consistant à vendre un bien dont on sait ne pas être propriétaire, dans un dossier judiciaire de son client par le parquet de Lubumbashi. Au cours d'une conférence de presse mercredi à Kinshasa, des ONG des droits de l'homme ont appelé à sa libération immédiate, ainsi que celle des autres personnes arrêtées durant les manifestations à Kinshasa.

**Jeudi 22 janvier.**

**Ituri : 29 morts enregistrés dans les affrontements entre FARDC et FRPI.** Vingt-deux miliciens de la Force de résistance patriotique de l'Ituri (FRPI) et sept militaires congolais ont été tués au cours



des affrontements qui ont opposé les FARDC à ce groupe armé les 15 et 16 Janvier derniers dans la chefferie des Walendu-Bindi en Ituri (Province Orientale). Le porte-parole militaire de la Monusco, colonel Prosper Felix Basse a donné ce bilan mercredi 21 janvier, lors de la conférence de presse hebdomadaire de la mission onusienne à Kinshasa.

**Abdallah Wafy : «On ne maintient pas l'ordre avec des chars de combat».** «Seule la Police nationale est habilitée à maintenir l'ordre public et non l'armée, ni la garde républicaine», a déclaré le Général Abdallah Wafy, chef adjoint de la Monusco, mercredi 21 janvier au cours de la conférence de presse hebdomadaire des Nations unies à Kinshasa. Ce dernier s'exprimait au sujet des actes de violence enregistrés à Kinshasa et dans certaines villes du pays autour du débat sur le projet de loi électorale au Parlement congolais.

**Al Kitenge : «Si l'Etat n'avait pas paniqué, il n'aurait pas coupé les communications d'entreprises».** L'Internet et la messagerie téléphonique (SMS) ont été coupés depuis mardi dernier en République démocratique du Congo (RDC). Invité de Radio Okapi jeudi 22 janvier, l'analyste économique Al Kitenge, estime que cette décision du gouvernement ne sécurise pas le monde des affaires, les entreprises et les initiatives. Il parle aussi de la sécurité numérique et des conséquences économiques de cette mesure pour les investisseurs en Nouvelles technologies de l'information et de la communication.

**Interview. Des sources sûres de l'association des Fournisseurs Internet nous ont affirmé que le service Internet a été coupé sur ordre du gouvernement. En tant qu'analyste, comment voyez-vous cette décision ?** Cette décision est purement politique mais les conséquences sont désastreuses. Il faut savoir que le monde est en train de se numériser. Il est en train d'aller sur Internet. Tout passe par Internet. C'est un très mauvais message qu'on passe au monde entier et aux développeurs des technologies et des entreprises que de couper Internet. On est en train de montrer aux gens que si vous investissez entièrement dans les technologies, un jour ou l'autre, pour des raisons purement politiques, on peut vous arrêter et vous perdrez énormément d'argent. Je peux vous garantir qu'aujourd'hui, au-delà de la sécurité physique, la sécurité numérique est quelque chose d'extrêmement importante. Nous sommes donc très surpris de constater aujourd'hui que ça devient possible de couper Internet et qu'on n'en mesure même pas les pertes réelles en termes d'argent pour des entreprises et pour des initiatives.

**Vous dites que la sécurité numérique est très importante. Que voulez-vous dire par là ?** Je voudrais dire que les gens qui investissent dans le travail qui utilise les technologies ont besoin de se sentir dans ce qu'on appelle la continuité d'affaires. S'ils sont mis en insécurité par le simple fait que pour des raisons politiques on peut stopper la fourniture, leur crédibilité vis-à-vis des tiers qui ne sont pas au pays et qui ne dépendent pas du pays peut être quelque chose d'extrêmement dangereux. Ça perd la confiance, la pertinence et ça nous décrédibilise sur le plan international.

**Quels sont les secteurs de la vie qui sont touchés par cette décision des autorités du pays ?** Tous les secteurs sont touchés. Il n'y a pas un seul secteur où Internet n'intervient plus. C'est vrai que nous ne sommes pas encore aussi technologiquement avancés que certains pays du monde mais aujourd'hui Internet touche tout le monde. Ça commence par les entreprises des télécommunications mais celles-ci ne sont que les fournisseurs de service. Il y a aussi les secteurs bancaires, d'aviation, de tourisme, ... Internet c'est vaste. Il part des choses sérieuses aux loisirs.

**Quelles sont selon les applications qui peuvent être épargnées et celles dont on peut se passer dans ces genres des situations où les autorités tiennent à préserver l'ordre public ?** Je pense que si l'Etat n'avait pas paniqué, il aurait pu choisir de couper éventuellement les communications individuelles et pas les communications d'entreprises. Parce qu'aujourd'hui très malheureusement, même les entreprises sont touchées et encore que je me pose la question de savoir la pertinence réelle de la rupture de ces informations. Vous savez ce qui va se passer, à partir du moment où ils vont le laisser, tout ce qui n'a pas été fait va être déversé sur la toile et les gens auront les informations avec un peu du retard. Je ne pense que ce soit la meilleure décision. On ne peut pas priver les gens d'une liberté fondamentale et on ne peut pas priver les gens d'un instrument de travail.

**Quelle peut être la part d'Internet dans l'économie congolaise ?** L'économie est caractérisée par le simple fait que rien n'est mesuré de manière formelle et donc, je ne peux pas être en mesure de vous donner essentiellement la part d'Internet en termes chiffrés. Mais ce que je peux vous dire ce que la dépendance est de plus en plus importante par rapport aux Nouvelles technologies de l'Information et de la communication. Toutes les sociétés sont en train de devenir de sociétés utilisatrices intensives des technologies et cela améliore énormément la capacité de ces entreprises à travailler sur place et avec les autres du monde entier.

**Au regard de l'impact de l'Internet dans différents secteurs économiques et des services, qu'est-ce qui peut arriver si cette coupure arrive à durer ?** Je ne crois pas que ça va traîner davantage. Même l'Etat lui-même est tributaire d'Internet. Il y a beaucoup de risques économiques en termes de pertes et il y a aussi des risques sociaux. Les gens sont très agacés par cette situation. C'est comme si on vous privait de quelque chose qui devenait une seconde nature. Imaginez un seul instant qu'on coupe le signal voix des téléphonies. Aujourd'hui ce n'est pas comme il y a 20 ans. Maintenant les gens vivent avec le téléphone portable et avec l'Internet. Les couper deux jours ou trois, ça peut encore aller mais au-delà, ça peut déboucher sur quelque chose de

plus grave et je ne crois pas que le gouvernement commettra cette erreur. (Propos recueillis par Jocelyne Musau. Radio Okapi)

**Manifestations de l'opposition: Ngoyi Kasanji se félicite du calme observé à Mbuji-Mayi.** Le gouverneur du Kasai-Oriental, Alphonse Ngoyi Kasanji, s'est félicité du calme observé à Mbuji-Mayi alors que plusieurs villes du pays ont connu les trois derniers jours des manifestations qui ont dégénéré en émeutes. Au cours d'une conférence de presse tenue mercredi 21 janvier, il a dit qu'il était content qu'il n'y ait pas eu des troubles dans sa province. Alphonse Ngoyi Kasanji a notamment remercié les étudiants, les acteurs politiques, les leaders religieux « pour leur sens élevé de responsabilité ».

**Bukavu: journée ville morte contre la loi électorale.** La société civile du Sud-Kivu a décrété, jeudi 22 janvier, une journée ville morte à Bukavu pour protester contre la loi électorale en examen au Sénat. Ce texte prévoit que les élections à venir soient subordonnées au recensement général de la population. Ce que rejette l'opposition qui accuse la majorité de vouloir "glisser" le calendrier électoral au-delà de 2016.

**Loi électorale: controverse sur le bilan des manifestations en RDC.** Le porte-parole du gouvernement congolais, Lambert Mende, a annoncé que les manifestations organisées ces trois derniers jours à Kinshasa contre le projet de loi électorale ont fait 12 morts. Il a également fait état de l'arrestation de plus de 300 personnes. La Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH) parle de 42 morts et plusieurs blessés dans les grandes villes du pays.

**Loi électorale : affrontements entre étudiants et forces de l'ordre à Goma.** Un boucher a été tué jeudi 22 janvier lors des affrontements qui opposent les étudiants de l'Université de Goma aux policiers dans cette ville du Nord-Kivu. La victime aurait reçu une balle perdue. Plusieurs blessés par balle sont également signalés parmi les manifestants, alors que le bureau de quartier Mabanga Nord a été incendié.

**RDC: la coupure d'Internet partiellement levée.** Le vice-Premier ministre et ministre des Postes, télécommunications, nouvelles technologies de l'information et de ma communication, Thomas Luhaka, a annoncé jeudi 22 janvier dans la matinée un allègement du "dispositif sécuritaire qui a entraîné la coupure du signal Internet en RDC". Mais il n'a pas précisé en quoi consiste cet allègement.

**Kinshasa: les activités reprennent progressivement après 3 jours de manifestations.** Les activités reprennent peu à peu dans la ville de Kinshasa après trois jours de manifestations qui ont quelque fois dégénéré en émeutes. Plusieurs marchés, commerces et stations-services ont rouvert. La présence des policiers et militaires est toujours signalée dans plusieurs coins de la capitale congolaise.

**Sénat: l'examen du projet de loi électorale renvoyé à vendredi.** Prévu pour jeudi, l'examen du projet de loi électorale a été postposé à vendredi 23 janvier au Sénat. Le président de la chambre haute du Parlement, Léon Kengo wa Dondo, a indiqué que la commission Politique administrative et juridique (PAJ), charge d'examiner cette loi en profondeur, n'a pas fini son travail.

**Loi électorale: paralysie des activités à Mbuji-Mayi.** Des activités ont tourné au ralenti, jeudi 22 janvier, à Mbuji-Mayi, chef-lieu du Kasai-Oriental. A la base, le renforcement de dispositif sécuritaire dans les endroits stratégiques de la ville en vue de dissuader des éventuels manifestants contre la loi électorale, en examen depuis quelques jours au Sénat, à Kinshasa.

**La CPR demande à Joseph Kabila de ne pas promulguer la loi électorale en examen au Parlement.** La Coalition des Patriotes pour la République (CPR), une plate-forme de l'opposition, appelle le chef de l'État congolais à ne pas promulguer loi électorale, en examen au Sénat, dans l'hypothèse où elle est adoptée. Dans une déclaration publiée mercredi 21 janvier, la CPR estime que la tenue des élections à venir ne doit pas dépendre du recensement général de la population comme stipule, selon elle, le projet de loi électorale.

**Vendredi 23 janvier.**

**RDC : la société civile déplore les morts dans les manifestations contre la loi électorale.** Les organisations de la société civile congolaise déplorent les pertes en vie humaines, le pillage, les enlèvements et arrestations survenus dans les manifestations contre la loi électorale en examen au Parlement. Réunis jeudi 22 janvier à Kinshasa, ces organisations ont plaidé pour le retrait de toutes les dispositions conflictuelles se trouvant dans ledit projet de loi, et entrant en conflit avec la constitution. Dans le but de concourir à l'apaisement, ces organisations affirment s'engager à débiter une mission

de contact avec toutes les parties prenantes pour concilier les positions dans le strict respect de la constitution.

**Loi électorale: Ban Ki-moon propose les bons offices de Martin Kobler.** Dans un communiqué publié jeudi 22 janvier à New York, le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, affirme la disponibilité de son Représentant spécial en RDC à offrir ses bons offices afin d'aider les principaux acteurs à surmonter leurs différends. Cette déclaration fait suite à trois jours de manifestations de l'opposition contre la loi électorale actuellement en discussion au Parlement.

**Projet de loi électorale : le vote des Congolais de l'Etranger prévu.** Le vice-ministre des Affaires Étrangères en charge des Congolais vivant à l'Etranger, Antoine Boyamba, se félicite des dispositions incluses dans le projet de loi électorale en examen au parlement qui accordent la possibilité à ces concitoyens vivant à l'Etranger de voter. Il l'a déclaré jeudi 22 janvier lors d'un entretien avec la presse à Kinshasa.

**Sénat : le recensement et l'identification de la population élagués de la loi électorale.** Les sénateurs congolais qui examinaient ce vendredi 23 janvier le projet de loi électorale controversé ont voté l'article 8 en des termes différents du texte voté à l'Assemblée nationale. Le président du Sénat, Léon Kengo a expliqué, juste après le vote de cette disposition, que l'article remanié ne subordonne pas les élections au recensement et à l'identification de la population mais plutôt aux « données démographiques disponibles ». Le recensement est une opération qui peut prendre plusieurs années, avait prévenu l'opposition qui soupçonne une manœuvre du pouvoir pour prolonger le mandat présidentiel de Joseph Kabila dont le second terme s'achève en 2016.

**Nord-Kivu : nouvelles manifestations à Goma contre la loi électorale.** Pour le cinquième jour consécutif, des manifestations ont été organisées ce vendredi 23 janvier à Goma contre la nouvelle loi électorale qui a été adoptée au Sénat dans la mi-journée. Dans la partie Ouest de la ville, la situation a été tendue notamment sur l'axe Katindo-Ndosho. La veille, des affrontements ont également opposé les policiers aux étudiants de l'Université de Goma qui protestaient contre la révision de la loi électorale.

**RDC: après le vote de la loi électorale au Sénat, scènes de liesse à Kinshasa.** L'adoption d'une version amendée du projet de loi électorale au Sénat a donné lieu à des manifestations de joie des étudiants de l'Université de Kinshasa. Les sénateurs ont notamment modifié l'article qui subordonnait les élections au recensement et à l'identification de la population. Une disposition que l'opposition estime être une astuce de la majorité pour prolonger le mandat du chef de l'Etat qui doit prendre fin en 2016. Depuis le début de la semaine, des manifestations ont été organisées à Kinshasa, Bukavu et Goma contre ce projet de loi.

**RDC : la loi électorale envoyée à la commission mixte Sénat-Assemblée nationale.** Après le vote de la loi électorale au Sénat, celle-ci a été envoyée à la commission mixte paritaire des deux chambres du Parlement. Il est question d'aplanir les divergences, étant donné que l'Assemblée nationale et le Sénat ne l'ont pas votée en des termes identiques. C'est ensuite seulement qu'elle pourra être totalement adoptée par les élus, puis promulguée par le Président de la République.

**Kinshasa : 61 bus Transco endommagés dans les manifestations contre la loi électorale.** Au moins 61 bus et minibus de la société de Transport du Congo (Transco) ont été endommagés dans les manifestations contre la loi électorale ces trois derniers jours à Kinshasa. Ces véhicules ont des pare-brises et des vitres cassés. Le directeur de cette entreprise, Michel Kirumba, a indiqué vendredi 23 janvier à Radio Okapi que ces dégâts et leurs effets collatéraux sont évalués à 250 000 dollars américains. Il annonce entre autres, comme conséquences, la diminution de bus sur la majorité des lignes exploitées par sa firme.

**Equateur : deux marches pro-pouvoir et contre la loi électorale organisées à Mbandaka.** Les partisans de l'exécutif provincial et les manifestants contre la loi électorale ont manifesté simultanément vendredi 23 janvier à Mbandaka, dans la province de l'Equateur. Le gouvernement provincial de l'Equateur a organisée une marche de soutien au pouvoir et de stabilité et la coordination de l'opposition dans la province a marché pour protester contre la modification de la loi électorale au Parlement.

**Ituri : tension autour du délogement des creuseurs à Mambasa.** La tension est vive depuis mercredi 21 janvier dans les foyers miniers de Muchacha et Penge, en territoire de Mambasa, suite à la décision des gardes du parc de la réserve de faune à Okapi d'en déloger les creuseurs. Près de 20 000 personnes habitent et travaillent dans ces foyers miniers. L'administrateur du territoire de Mambasa sollicite la

suspension de cette mesure pour préserver la paix sociale dans cette entité ou les groupes armés sont encore actifs.

**Kinshasa : ouverture du procès de plus de 300 manifestants contre la loi électorale.** Le procès de plus de 300 manifestants arrêtés lors des manifestations contre la loi électorale s'est ouvert vendredi 23 janvier à Kinshasa. Les accusés sont poursuivis destructions méchantes et vol qualifié. Ils comparaissent dans une procédure ordinaire à travers toute la ville, selon les juridictions où ils ont opéré. Pendant ce temps, la police continue d'arrêter ceux qu'elle qualifie de pillards. Ce vendredi, le parquet général de Kalamu a déféré dans trois tribunaux de son ressort des prévenus arrivés en vague. Les mineurs seront déférés devant le tribunal pour enfants.

**Samedi 24 janvier.**

**Loi électorale : le gouvernement appelé à « sauver » le calendrier scolaire après les manifestations.** Le secrétaire général du Syndicat des enseignants du Congo (Syeco), Jean Pierre Kimbuya, a invité, vendredi 23 janvier, l'Etat congolais et tous les partenaires intervenant dans le secteur de l'enseignement en RDC à réfléchir sur comment « sauver » le calendrier scolaire. Celui-ci est perturbé par les manifestations contre la loi électorale qui ont paralysé les activités dans plusieurs villes congolaises pendant près d'une semaine.

**RDC : le prix du carburant revu à la baisse.** Le gouvernement congolais a décidé de revoir à la baisse le prix des produits pétroliers à la pompe. Dès le lundi 26 janvier, le litre d'essence pour la zone Ouest et Sud, coutera 1440 Fc (1.5\$) au lieu de 1525 (1.6\$) et le gasoil va se vendre à 1430 Fc au lieu de 1550. Le ministre de l'Economie, Bahati Lukwebo a fait cette annonce vendredi devant la presse.

**Loi électorale : la société civile appelle la commission paritaire à « préserver la paix ».** Les organisations de la société civile demandent à la commission paritaire Sénat-Assemblée nationale de préserver la paix sur l'ensemble du territoire de la République démocratique du Congo (RDC) et de tenir compte des modifications apportées à l'article 8 de la loi électorale remanié à la chambre haute. Dans une déclaration vendredi 23 janvier à Kinshasa, le président de cette structure, Jonas Tshiombela, appelle les parlementaires « à écouter la rue ».

**CPI : liberté provisoire à Jean-Pierre Bemba dans l'affaire subornation des témoins.** La chambre préliminaire de la Cour pénale internationale (CPI) a accordé, vendredi 23 janvier, une liberté provisoire à Jean-Pierre Bemba dans l'affaire de subornation des témoins. Paul Madidi, le chargé de communication de cette juridiction internationale en RDC, a précisé que l'ancien vice-président reste en prison parce qu'il n'a pas obtenu la liberté dans l'affaire principale de crimes de guerre et crimes contre l'humanité pour laquelle il est poursuivi.

**Loi électorale : le Sénat n'a pas réglé le problème de fonds, affirme François Nzekuye.** Le projet de la loi électorale voté vendredi au Sénat avec amendement n'a pas résolu le problème de fond sur le recensement et l'identification de la population, a déclaré samedi 24 janvier François Nzekuye, cadre du Parti du peuple pour la reconstruction et la démocratie (PPRD). Dans une interview à Radio Okapi, il a indiqué que le sénat a voulu montrer qu'il est avec la rue. « Nous ne sommes pas d'accord avec le Sénat quand il dit qu'on met l'identification et le recensement de côté. Nous ne pouvons accepter une démocratie où on permet aux étrangers d'avoir le droit de vote sur des questions majeures », a affirmé François Nzekuye. Le Sénat a voté l'article 8 la loi électorale en des termes différents de ceux de l'Assemblée nationale. La chambre haute a élagué de ce texte toutes les dispositions qui subordonnaient l'élection au recensement. « Je crois que le président du Sénat a voulu monter montrer à la rue qu'il est d'accord avec elle », a indiqué François Nzekuye. Pour lui, le recensement qui ne concerne pas le vote du président de la République doit aussi régler une injustice qui donnait plus de sièges à des circonscriptions électorales qui ne sont pas suffisamment peuplées. « Cette question n'a pas été réglée par le Sénat et il faudrait que quand nous allons examiner la loi en commission paritaire, que nous trouvons une solution à ces injustices consacrées par l'ancienne loi », a déclaré le député Nzekuye. Il a néanmoins rassuré l'opinion nationale et internationale qu'il n'y a pas besoin d'un glissement quelconque. « Les élections doivent se passer d'une manière constitutionnelle », a souligné François Nzekuye. (Radio Okapi)

**Bukavu: retour au calme après des manifestations contre la loi électorale.** Le calme est revenu à Bukavu (Sud-Kivu) après deux « journées villes mortes » initiées par la société civile. Les jeunes qui avaient suivi le mot d'ordre de la société civile ont protesté contre le projet de loi électorale dont l'article 8 risquerait de prolonger le mandat du Président de la République au-delà de 2016. Après l'accalmie, la société civile qui a rencontré vendredi 23 janvier le gouverneur de province, a demandé au président Joseph Kabila de retirer cette loi fait l'objet de controverse en République démocratique

du Congo (RDC). « Nous avons dit que le peuple congolais est contre cette loi électorale est suicidaire contre notre jeune démocratie. En tant que citoyen, nous avons insisté qu'il puisse transmettre fidèlement au chef de l'Etat qu'il retire cette loi qui fâche le peuple congolais », a affirmé Descartes Mponge, le président de cette structure. (Radio Okapi)

**RDC: Aveba déclaré «village sans armes».** Aveba est déclaré «village sans armes», a annoncé vendredi 23 janvier à Bunia (Province Orientale) le commandant de la 32<sup>e</sup> région militaire à l'issue d'une mission militaire FARDC-Monusco effectuée sur place. Selon l'officier congolais, cette décision s'inscrit dans le cadre des dispositions prises pour sécuriser le retour des civils dans cette zone, où l'armée s'était affrontée aux miliciens de la Force de résistance patriotique de l'Ituri (FRPI), de Cobra Matata aux arrêts à Kinshasa.

**Loi électorale: les députés appelés à «éviter la crise au pays».** Pendant que la commission mixte paritaire continue l'examen du projet de loi électorale au Parlement, les voix continuent de s'élever pour appeler les parlementaires à privilégier la paix sociale en RDC. C'est le cas du député de la majorité Henri-Thomas Lokondo, qui salue le travail abattu par le Sénat en seconde lecture de ce texte. Le Mouvement du 17 mai (M17) et la Société civile du Congo (Socico) appellent cette commission «à la sagesse pour éviter la crise au pays.»

**Kinshasa: des ONG dénoncent «l'enlèvement» de Christopher Ngoyi par des militaires.** Au cours d'une conférence de presse tenue samedi 24 janvier au siège de La Voix des Sans Voix (VSV), plusieurs ONGDH ont exigé la libération immédiate de Christopher Ngoyi Mutamba, président de la Synergie Congo culture et développement et coordonnateur de la plate-forme Société civile de la RDC. Selon des témoins, ce dernier a été enlevé, il y a trois jours, à la terrasse d'un hôtel du quartier Victoire (Kinshasa) par des militaires. Christopher Ngoyi était, en compagnie de ses collègues défenseurs des droits de l'homme, en train de partager un verre à la terrasse, lorsque des militaires en civils l'ont appréhendé le 21 janvier à 19 heures locales, rapportent ses amis. Me Jean-Claude Katende de l'Asadho exige sa libération. Un des membres de la famille biologique de Ngoyi Mutamba parle d'une perquisition effectuée à son domicile, après son enlèvement, par certains militaires munis d'un mandat de l'auditorat militaire. (Radio Okapi)

**Violences en RDC: l'Assemblée retire de la loi électorale l'alinéa controversé.** Le président de l'Assemblée nationale en République démocratique du Congo a annoncé samedi soir le retrait d'une disposition du projet de loi électorale qui a provoqué des manifestations meurtrières cette semaine à Kinshasa. «Le point de vue que l'Assemblée nationale défend devant la commission (paritaire réunissant des députés et sénateurs) est celui du retrait de l'alinéa», a déclaré à l'AFP Aubin Minaku. Il a précisé que, comme la voix des députés primait, cet alinéa serait purement et simplement rayé de la loi électorale. Les sénateurs congolais ont voté l'article 8 vendredi dernier en des termes différents du texte voté à l'Assemblée nationale. L'alinéa 3 de cet article, selon la version des députés, stipulait que la liste électorale devrait "être actualisée en tenant compte de l'évolution des données démographiques et de l'identification de la population." Mais, le Sénat a élagué de ce texte la subordination des élections au recensement. Il a reformulé cet alinéa comme suit: "L'actualisation de la liste électorale définitive, en fonction des données démographiques disponibles, se fait dans le respect des délais constitutionnels et légaux prévus pour l'organisation des élections présidentielle, législatives, provinciales, urbaines, municipales et locales." (Radio Okapi)

**Dimanche 25 janvier.**

**Loi électorale: la Commission mixte paritaire publie son rapport ce dimanche.** La Commission mixte paritaire du Parlement publie, dimanche 25 janvier, son rapport axé sur la loi électorale, modifiée et amendée par l'Assemblée nationale et le Sénat, au Palais du peuple, à Kinshasa. Cette commission a examiné en profondeur la loi électorale, après les divergences entre les deux chambres du Parlement sur le paragraphe 3 de l'article 8 de la loi électorale. L'alinéa 3 de cet article, selon la version des députés, stipulait que la liste électorale devrait "être actualisée en tenant compte de l'évolution des données démographiques et de l'identification de la population." Mais, le Sénat a élagué de ce texte la subordination des élections au recensement. Il a reformulé cet alinéa comme suit: "L'actualisation de la liste électorale définitive, en fonction des données démographiques disponibles, se fait dans le respect des délais constitutionnels et légaux prévus pour l'organisation des élections présidentielle, législatives, provinciales, urbaines, municipales et locales." Selon un reporter de Radio Okapi, les sénateurs attendent le rapport de la commission paritaire mixte en la salle de congrès tandis que les députés, eux, sont en la salle des conférences du Palais du peuple. La commission paritaire devra terminer son travail dans les heures qui suivent en attendant de dégager les consensus sur d'autres sujets. Cette session extraordinaire, axée sur la loi électorale, se clôture ce dimanche. Après son adoption dans la commission paritaire, la loi électorale sera envoyée à la présidence de la

République pour promulgation. Le rapporteur du Sénat, Modeste Mutinga, a indiqué que la commission paritaire harmonise les articles liés à l'article 8, après avoir élagué son paragraphe 3.

Dans une déclaration rendue publique samedi 24 janvier à Kinshasa, les partis politiques de l'opposition et la société civile ont salué la version de la loi électorale, adoptée au Sénat. Les signataires de ce document, une trentaine, appellent la majorité présidentielle à prendre ses responsabilités afin de préserver la paix, la démocratie et la liberté du peuple. Ces opposants ont également appelé à la responsabilité du chef de l'Etat, garant de la nation, vue la gravité de la situation et les menaces sérieuses qui pèsent sur la stabilité, la sécurité, la paix sociale et la concorde intérieure. (Radio Okapi)

**Sud-Kivu: 85 Raïa Mukombozi se rendent aux FARDC.** Environ 85 ex-miliciens Raïa Mukombozi se sont rendus, samedi 24 janvier, aux Forces armées de la RDC (FARDC) à l'état-major de l'opération Sokola II dans la commune d'Ibanda, à Bukavu (Sud-Kivu). Ces Maï-Maï proviennent du territoire de Shabunda et ils décident volontairement d'abandonner les armes pour intégrer l'armée régulière, selon la hiérarchie militaire de la 33e région militaire.

**Shabunda: 750 creuseurs artisanaux délogés de leurs sites miniers.** Les Maï-Maï Raïa Mutomboki ont contraint, vendredi 23 janvier, environ 750 creuseurs artisanaux à quitter les sites miniers, situés le long de la rivière Ulindi, en territoire de Shabunda (Sud-Kivu). Ces exploitants miniers se dirigent vers Shabunda-centre, à 5 heures de marche de leurs lieux de travail, craignant pour leur sécurité.

**Province Orientale: l'exploitation minière suspendue en Ituri.** Le gouverneur de la Province Orientale, Jean Bamanisa Saïdi, a suspendu depuis vendredi 23 janvier les activités liées à l'exploitation minière dans le district de l'Ituri (Province Orientale). Le numéro un de cette province affirme vouloir remettre de l'ordre dans ce secteur qui, selon lui, ne profite pas à la population locale. Cette mesure concerne tous les exploitants miniers : nationaux et expatriés.

**Equateur: 2 villages du Sud-Ubangi se vident de leurs habitants.** Les localités de Ngbada, dans le territoire de Kungu et celle de Lingotebe, dans celui de Gemena (Equateur) sont vidées de leurs habitants, ont indiqué dimanche 25 janvier des sources locales. Ces habitants redoutent d'éventuelles représailles, après les affrontements, survenus depuis quatre jours, entre les populations de ces deux villages

**RDC: le projet de loi électorale enfin voté.** Le projet de loi électorale révisée a été enfin voté par les députés dimanche 25 janvier, après l'audition du rapport de la commission mixte paritaire Sénat – Assemblée nationale. Les élus du peuple ont opté, compte tenu dans la tension qui a prévalu dans le pays, pour la suppression de l'alinéa 3 de l'article 8 controversé. «Etant les élus directs du peuple, nous étions donc dans l'obligation d'écouter le souverain primaire qui nous a élus», a expliqué le président de l'Assemblée nationale, Aubin Minaku. Juste après le vote du projet de loi amendé, le président de l'Assemblée nationale, Aubin Minaku, a expliqué que les députés ont tenu compte de la réaction de l'opinion publique : «Nous avons convoqué cette session extraordinaire essentiellement pour permettre à la République de disposer d'un cadre législatif approprié, adapté devant permettre à la Ceni (Commission électorale nationale indépendante) d'organiser correctement les prochaines échéances électorales. Etant les élus directs du peuple, nous étions donc dans l'obligation d'écouter le souverain primaire qui nous a élus. Et donc, fort de cette écoute votre bureau en âme et conscience a levé l'option que cet alinéa soit carrément extirpé du texte.» Ce vote constitue «l'expression de notre attachement, nous députés nationaux, à toutes les dispositions de la constitution », a poursuivi Aubin Minaku. (Radio Okapi)

**Lundi 26 janvier.**

**RDC: majorité et opposition saluent le vote de la loi électorale.** Le vote du projet de loi électorale dimanche 25 janvier suscite beaucoup de réactions dans la classe politique de la RDC. A la majorité présidentielle, l'on affirme que le plus important était de rencontrer les attentes de la population. Tout en saluant ce vote, certains députés de l'opposition ont toutefois appelé le peuple à la prudence. L'alinéa 3 de l'article 8 controversé a été supprimé du texte final pour apaiser les esprits, ont reconnu certains députés de l'opposition. «Je pense que pour le moment il n'y a plus de problème, que ce soit du côté de l'opposition que ce soit du côté de la majorité. Mais, nous devons être toujours prudent», a affirmé le député de l'opposition Antoine Nzangi. Au sein de la majorité, le député Gaston Musemena, s'est dit aussi «heureux parce que les deux chambres sont parvenues à une convergence responsable. » Pour lui, l'essentiel était de s'attaquer à l'article 8, qui a suscité beaucoup de débats. Les autres articles sont conformes à la constitution, a-t-estimé, avant de poursuivre: «La constitution sera respectée scrupuleusement par nous tous, acteurs politiques de gauche comme de droite [...] Nous allons respecter les délais prévus par notre constitution pour le bien de tous les Congolais.» (Radio Okapi)

**Kisangani : les forces de l'ordre démantèlent un réseau de présumés assassins.** Une équipe mixte police-FARDC a démantelé le week-end dernier un réseau de présumés bandits dans la commune de la Tshopo à Kisangani (Province Orientale). Ces personnes seraient impliquées dans le meurtre à domicile d'un changeur de monnaie et sa femme quelques jours plus tôt.

**Katanga: des creuseurs accusés de délabrer la voie ferrée Tenke-Kisanfu.** La Société nationale des chemins de fer du Congo (SNCC) accuse des creuseurs clandestins de détruire la voie ferrée Tenke-Kisanfu, longue de 40 km, à la recherche des minerais qui tombent au passage des wagons de la Gécamines. Ces actes de vandalisme occasionnent des déraillements et ne permettent pas aux trains qui desservent ce tronçon de rouler comme il faut. Contacté, le directeur de région de la SNCC, Pierre Kabusongi, confirme que des creuseurs à la solde de certains responsables miniers creusent le long de la voie ferrée à la recherche des minerais.

**RDC: reprise des activités à Kinshasa après les émeutes contre la loi électorale.** Après les manifestations de la semaine dernière contre la loi électorale, les activités ont normalement repris à Kinshasa ce lundi 26 janvier. Les marchés, commerces, stations-services et les services de l'administration ont rouvert même si on a noté peu d'élèves dans certaines écoles primaires, secondaires et institutions universitaires de la ville.

**RDC : l'UE présente son « programme environnement » axé sur le développement de l'agriculture.** L'Union Européenne a présenté vendredi 24 janvier son « Programme environnement » à la République démocratique du Congo (RDC), dans le cadre des futurs projets de coopération entre les deux partenaires. Ce programme vise le développement global au bénéfice de toutes les populations implantées dans des régions possédant des aires protégées notamment Upemba, Virunga, Garamba, Yanga et Salonga. Le coût total pour la matérialisation de ce programme est évalué à 120 millions d'euros. Présent à la présentation de ce programme, le ministre de l'Agriculture, pêche et élevage a indiqué que ce financement prendra en charge à la fois la protection de l'environnement et le développement durable axé sur l'agriculture et surtout, l'agriculture familiale jugée bénéfique pour toute la population. L'ambassadeur de la délégation de l'Union Européenne en RDC a expliqué que le choix de la RDC n'est pas un hasard. « Ce pays est le 2e bassin forestier du monde et est également l'un des dix pays les plus menacés au monde par le changement climatique », ajoute la même source. Pour les environnementalistes, les coupes massives et incontrôlées des arbres et des forêts en RDC entraîne la perturbation des saisons avec comme conséquence l'absence des pluies. Parfois le climat est dérégulé et il fait extrêmement chaud. La RDC avec son massif forestier est la solution au changement climatique qui touche l'humanité en ce moment, insistent les environnementalistes. (Radio Okapi)

**Kinshasa : des Chinois réclament réparation après le pillage de leurs magasins.** Au moins 53 magasins des opérateurs chinois ont été pillés et trois ressortissants chinois grièvement blessés au cours des manifestations contre la loi électorale à Kinshasa. La communauté chinoise en RDC a rapporté ce bilan vendredi 26 janvier à Moïse Ekanga, secrétaire exécutif du bureau de coordination et de suivi du programme sino-congolais. Selon elle, les pertes subies approchent les 5 millions de dollars américains.

**Mbuji-Mayi: les autorités veulent démanteler les marchés pirates.** Le gouvernement provincial du Kasai-Oriental veut démanteler les marchés où des vendeurs opèrent sans que l'Etat n'ait accordé d'autorisation. L'ultimatum pour le début de cette opération a expiré dimanche dernier. La société civile locale estime que si cette décision est mise en œuvre, elle briserait la paix sociale.

**RDC: Didier Reynders se félicite du consensus sur la loi électorale.** Le vice-Premier Ministre et ministre belge des Affaires étrangères, Didier Reynders, se félicite du consensus trouvé au Parlement congolais qui a adopté dimanche 25 janvier à Kinshasa le projet de loi modifiant la loi électorale. Pour le ministre belge, les deux chambres du Parlement congolais ont voulu préserver la paix sociale en retirant de la loi électorale l'alinéa qui liait la tenue des élections présidentielle et législatives à la tenue d'un recensement de la population.

**Nord-Kivu: le général Fall remplace le général Lombe à la tête de la 34e région militaire.** Dans une ordonnance présidentielle lue dimanche 25 janvier à télévision nationale, le chef de l'Etat Joseph Kabila a opéré des changements au niveau des régions militaires et des secteurs opérationnels de l'armée de la RDC. Le Général Emmanuel Lombe quitte la 34e région militaire au Nord-Kivu qu'il dirigeait depuis septembre 2014. Il prend la tête de la 21e région militaire aux Kasai-Oriental et Occidental. Le général Fall Sikabwe, qui dirigeait la 21e région, remplace le général Emmanuel Lombe à la 34e région militaire.

**Can 2015 : la RDC qualifiée pour les quarts de finale.** Après avoir contraint la Tunisie au nul (1-1) lors de son dernier match de groupe, la RDC se qualifie pour les quarts de finale de la Coupe d'Afrique des nations (Can) 2015. Les Congolais profitent du nul vierge entre la Zambie et le Cap Vert pour se qualifier.

**Mardi le 27 janvier.**

**RDC : 44 millions de dollars de l'USAID au Pam pour assister les personnes affectées par la faim.** L'agence américaine pour le développement international (USAID) a accordé un don de 44 millions de dollars américains au Programme alimentaire mondial (Pam). D'après un communiqué conjoint signé l'USAID et le Pam, ce fonds doit servir à apporter une assistance alimentaire aux personnes les plus affectées par la faim et la malnutrition causées par les conflits armés dans l'Est de la RDC.

**Kasaï-Oriental: des militants de l'UDPS interpellés à Mbuji-Mayi.** L'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS) accuse la police d'avoir arbitrairement interpellé 40 de ses militants à Mbuji-Mayi (Kasaï-Oriental). Le président de la fédération de l'UDPS à Mbuji-Mayi, Denis Kalombo, affirme que les jeunes de son parti ont été emmenés, vers 3 heures du matin, au Commissariat provincial de la police, où ils seraient soumis à la torture. La police ne reconnaît que l'interpellation de 12 mineurs.

**Katanga: marche de soutien à Joseph Kabila à Lubumbashi.** La Mairie de Lubumbashi a organisé, mardi 27 janvier, une marche de soutien au chef de l'État congolais, Joseph Kabila. Des milliers de personnes issues des rangs des forces vives, des députés et ministres provinciaux, des associations des vendeurs des marchés, des communautés religieuses et des partis politiques ont répondu massivement à cette manifestation qui n'a enregistré aucun incident.

**Ituri: 63 enfants sortis de la milice Mai-Mai Simba à Mambasa.** Environ 63 enfants sont sortis, depuis six mois, de la milice Mai-Mai Simba, en territoire de Mambasa, en Ituri (Province Orientale). Ces mineurs ont été répertoriés par l'Unité d'exécution du programme de désarmement, démobilisation et réinsertion (PNDDR). Le responsable de cette structure en Ituri, René Sileki, rapporte que ces enfants ont fui suite aux conditions de vie difficiles dans le maquis. «Ces enfants vont bénéficier du programme de réinsertion socio-économique à travers l'apprentissage de certains métiers comme la mécanique, la menuiserie et autres », a-t-il expliqué. René Sileki affirme que ces enfants étaient kidnappés par la milice Mai-Mai Simba dans les foyers miniers où ils exploitaient de l'or. (Radio Okapi)

**Nord-Kivu : Enough Project rapporte «les crimes économiques» commis en RDC.** L'ONG internationale Enough Project a publié lundi 26 janvier un rapport intitulé «Vol ou pillage planétaire, jugez les crimes économiques en RD Congo». Le rapport de 20 pages retrace le mode d'exploitation et de trafic des minerais par les groupes armés actifs dans l'Est de la RDC. Enough Project cite une dizaine de groupes armés accusés de participer à ces activités de commerce illicite des minerais. Parmi les groupes armés cités dans le rapport, on compte la Force de résistance patriotique de l'Ituri (FRPI), les rebelles rwandais des FDLR et plusieurs groupes Mai-Mai tels que le Rassemblement pour l'unité et la démocratie (RUD), l'APCLS, le NDC de Cheka, les Raïa Mutomboki et la Fontaine. Ces groupes exploitent plusieurs sites miniers, notamment dans les territoires de Walikale, Masisi et dans le sud de Lubero. D'après le rapport, ils commettent différentes formes de violations des droits de l'homme dans le secteur où ils opèrent dont l'esclavage sexuel, le recrutement d'enfants ou encore la torture. Pour mettre fin à ces crimes, le rapport réclame la mise en place de chambres mixtes à la Cour pénale internationale (CPI) pour juger les crimes économiques. Enough Project demande l'appui du Conseil de sécurité des Nations unies pour la création de ces chambres. Le rapport accuse aussi certains éléments de l'armée congolaise (FARDC) d'être impliqués dans ce commerce illicite de minerais, en fournissant un régime de protection aux groupes armés. (Radio Okapi)

**Kasaï-Occidental : 4 morts dans un éboulement de terre à Diboko.** Quatre creuseurs clandestins sont décédés et plusieurs autres portés disparus dans un éboulement de terre survenu, lundi 26 janvier, dans la localité de Diboko, à environ 150 km de Tshikapa (Kasaï-Occidental). Selon l'administrateur du territoire de Tshikapa, les recherches se poursuivent pour retrouver d'autres corps. Il indique qu'une dizaine de creuseurs clandestins se trouvaient dans cette mine.

**Katanga: le gouvernement provincial assiste les familles sinistrées après les pluies à Malemba Nkulu.** L'opération de distribution de l'assistance aux sinistrés des dernières pluies a débuté dimanche 25 janvier à Malemba Nkulu au Katanga. Elle concerne 2 780 ménages qui reçoivent chacun entre 54



et 326 dollars américains selon le type de maisons endommagées. Cette assistance financière est fournie par le gouvernement provincial du Katanga. Alors que ces sinistrés attendaient encore leur argent, la pluie qui s'est battue le week-end a fait des dégâts et de nouvelles victimes. Plus d'un millier de maisons d'habitation se sont écroulées. Ce qui porte à plus de 5 000 le nombre de maisons écroulées dans ce territoire depuis la fin du mois de décembre dernier. A l'heure qu'il est, l'administration locale identifie les victimes, indique l'administrateur du territoire. Les pluies qui s'abattent sur cette partie du Katanga ont plusieurs dégâts matériels. Les principaux ponts de la région ont été endommagés. (Radio Okapi)

### **Mercredi 28 janvier.**

**Equateur : nouvel afflux des réfugiés centrafricains.** Environ 30 000 réfugiés centrafricains fuyant les combats dans leur pays sont arrivés en Equateur depuis le mois de décembre 2014. Le bureau du HCR en RDC tient ces chiffres de la Direction générale de migration (DGM). Le HCR indique travailler pour assurer la prise en charge de ces nouveaux réfugiés. D'autres vagues de réfugiés centrafricains ont été enregistrées l'année passée dans la même province. Ces personnes fuient l'instabilité dans leur pays. « Depuis le mois décembre 2014, nous avons été informés d'un nouvel afflux de réfugiés centrafricains dans le Nord de la RDC plus précisément dans le territoire de Bosobolo. La DGM parle d'un afflux de quelque 30 000 réfugiés centrafricains qui seraient arrivés dans le Nord du territoire de Bosobolo », affirme Céline Schmitt, porte-parole de la représentation régionale du HCR. Elle indique que ces réfugiés ont créé une vingtaine de sites spontanés au bord de la rivière Ubangi qui sépare la RDC et la Centrafrique. Céline Schmitt explique que l'une des solutions suggérées pour venir en aide à ses nouveaux réfugiés est la création d'un nouveau camp. (Radio Okapi)

**Kasaï-Oriental : 300 écoles accusent Sofibanque de bloquer leurs frais de fonctionnement.** Trois cent vingt et une écoles primaires du territoire de Kabinda (Kasaï-Oriental) et sept bureaux gestionnaires ne perçoivent plus les frais de fonctionnement depuis sept mois. Le syndicat des enseignants qui ont livré cette information accuse Sofibanque de « tentative de détournement ».

**Mbuji-Mayi : les militants de l'UDPS relâchés après 24h de détention.** La police a relâché mardi 27 janvier les militants de l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS), parti d'Etienne Tshisekedi, arrêtés la veille à Mbuji-Mayi (Kasaï-Oriental). Les douze membres de la ligue de jeunes de l'UDPS étaient accusés d'avoir planifié des actions de troubles à l'ordre public pour la journée de lundi. Le gouverneur de province, Alphonse Ngoyi Kasanji, affirme avoir accédé à la demande des responsables de l'UDPS, dans le souci de préserver la paix dans la province du Kasaï-Oriental.

**Nord-Kivu : plaidoyer pour le déploiement des FARDC à Waloa-Uroba.** Le chef de secteur des Wanyanga, le mwami Kiroba Mulengezi, plaide pour le déploiement des Forces armées de la RDC dans le groupement de Waloa-Uroba, à près de 90 kilomètres à l'Est du chef-lieu du territoire de Walikale (Nord-Kivu). Dans une déclaration faite mercredi 28 janvier à Radio Okapi, il indique que ce groupement se vide de ses habitants qui fuient les combats entre quatre groupes armés. La situation dans le groupement Waloa-Uroba s'est davantage dégradée après les opérations des FARDC contre les groupes armés sur les axes Walikale-Goma et Walikale-Hombo, en novembre et décembre derniers, ajoute le mwami Kiroba Mulengezi. Plusieurs combattants de groupes armés comme Kifuafua, NDC de Sheka, MAC et FDC-Guide, ayant fui ces combats, se sont tous réfugiés à Ntoto pour se joindre au groupe Maï-Maï Raïa Mutomboki, d'un certain Janvier Bisiri. Depuis le début du mois de janvier, des exactions contre les civils s'accroissent dans cette entité, obligeant les habitants à fuir le milieu, ajoute le mwami Kiroba Mulengezi, chef du secteur Wanyanga. (Radio Okapi)

**Beni : la police déployée dans la ville pour empêcher un meeting de l'opposition.** La Police nationale congolaise (PNC) a quadrillé depuis la matinée de mercredi 28 janvier la ville de Beni au Nord-Kivu. Des centaines de policiers sont déployés dans plusieurs quartiers de la ville où des partis de l'opposition ont prévu d'organiser un meeting populaire. Mardi dernier, les partis politiques de l'opposition de Beni ont appelé la population à assister à un meeting ce mercredi au Rond-point Nyamwisi de Beni.

**Loi électorale: la Monusco plaide pour le déferrement en justice des personnes interpellées.** La Monusco est en contact avec les autorités congolaises pour faire le point sur la situation des personnes interpellées lors des manifestations contre la nouvelle loi électorale. Le numéro 2 de la mission onusienne, général Abdallah Wafy, l'a déclaré mercredi 28 janvier à Kinshasa. Il a affirmé que la Monusco plaide pour le déferrement en justice de toutes les personnes interpellées. « Nous sommes en contact avec toutes les autorités pour faire le point de toutes les arrestations qui ont été opérées. Nous avons demandé aux autorités congolaises de procéder aux déferrements de toutes les personnes

qui ont été arrêtées. S'il y a des charges, qu'elles puissent bénéficier des procès libres, équitables, y compris le droit de se défendre par le recours à une défense », a déclaré Abdallah Wafy au cours de la conférence de presse hebdomadaire des Nations unies à Kinshasa. Le représentant spécial adjoint du secrétaire général des Nations unies a également commenté le cas de Christopher Ngoyi. Dans un communiqué publié le 27 janvier, Human Rights Watch dit craindre que cet activiste des droits de l'homme n'ait été victime de disparition forcée depuis son arrestation le 21 janvier 2015. Interrogé à ce sujet, Abdallah Wafy a répondu : « Je peux vous dire que pour le cas spécifique de Christopher Ngoyi, nous l'avons soulevé. Il est détenu et sera présenté aux autorités judiciaires. Vous avez pu suivre la déclaration du ministre Mende concernant le cas spécifique de Christopher Ngoyi. Il est présentement devant le procureur par rapport aux charges qui sont retenues contre lui. ». (Radio Okapi)

**RDC: la Cour suprême de justice se saisit du dossier Wivine Moleka contre Vital Kamerhe.** La Cour suprême de justice (CSJ) décide de se saisir de l'affaire qui oppose Vital Kamerhe à Wivine Moleka. Dans un arrêt rendu mercredi 28 janvier, cette cour a décidé d'envoyer ce dossier à sa section judiciaire pour une étude en profondeur. Wivine Moleka poursuit Vital Kamerhe pour imputations dommageables. Ce dernier l'aurait accusée d'avoir fraudé lors des élections législatives de 2011. Wivine Moleka a été réélue députée à la suite de ces élections.

**RDC : Jed dénonce « la prise en otage » de la liberté de l'information.** Dans un communiqué publié mardi 27 janvier à Kinshasa, Journaliste en danger (Jed) condamne « la furie » des autorités de la RDC qui sont, selon cette ONG, responsables des multiples restrictions imposées aux médias nationaux et internationaux. Selon Jed, ces restrictions ont culminé par la coupure des signaux d'émission de Canal Kin Télévision et de Radio Télévision Catholique Elikya, le brouillage du signal de RFI, la coupure de la connexion Internet et la suspension du service de messagerie téléphonique.

**Jeudi 29 janvier.**

**RDC : le chef d'Etat-major général de l'armée visite les troupes à Beni.** Le chef d'État-major général de l'armée congolaise, général Didier Etumba, séjourne dans la ville de Beni depuis mercredi 28 janvier. Accompagné de plusieurs généraux des Forces armées de la RDC, il a affirmé être venu visiter les troupes déployées dans cette zone qui a connu des massacres des civils entre octobre et novembre 2014. Une opération conjointe FARDC-Monusco y est actuellement menée.

**Kinshasa: la maison communale de Ngaba peine à fonctionner après le pillage de ses locaux.** Plus d'une semaine après la mise à sac de ses locaux par des manifestants opposés à la version initiale de loi électorale, les services administratifs de la maison communale de Ngaba peinent à fonctionner convenablement.

**« Made in Congo »: une campagne pour promouvoir l'industrie locale en RDC.** Le gouvernement congolais a lancé, lundi 26 janvier, la campagne «Made in Congo» destinée à promouvoir les biens et services produits en RDC. Le ministre de l'Industrie, Germain Kambinga, a entamé lundi dernier une tournée dans certaines usines de la capitale. Devant le ministre, des entrepreneurs locaux ont dénoncé la multiplicité des taxes et la concurrence déloyale, favorisée, selon eux, par l'Etat congolais lui-même. Germain Kambinga a saisi l'occasion pour expliquer aux entrepreneurs congolais le bien-fondé de la campagne initiée par le gouvernement. Le ministre a indiqué qu'à travers «Made in Congo», le gouvernement entend promouvoir l'industrie congolaise et exprimer son souci d'accompagner les entrepreneurs congolais. « Les accompagner, c'est notre responsabilité : sur le plan de l'encadrement fiscal, sur le plan de la protection vis-à-vis de la concurrence déloyale, sur le plan de facilités diverses dont ils peuvent avoir besoin en règle générale», a poursuivi Germain Kambinga. Il a par ailleurs invité les Congolais à consommer les produits locaux pour permettre aux Congolais qui travaillent dans ces industries de garder leurs emplois. Le ministre a tour à tour visité Fameco, Tissakin, Upak, Marsavco, Dispromalt et Peloustore. (Radio Okapi)

**Traque des FDLR : « C'est le temps de commencer les opérations », affirme Kobler.** Le chef de la Monusco, Martin Kobler, a affirmé mercredi 28 janvier qu'il était « temps de lancer les opérations [militaires] conjointes contre les rebelles rwandais des FDLR basés dans l'Est de la RDC. Pour le représentant spécial du secrétaire général des Nations unies en RDC, le processus de démobilisation volontaire des FDLR a échoué. « Le processus de désarmement volontaire a échoué! Il a échoué ! Maintenant, c'est vraiment le temps de commencer les opérations », a ajouté Martin Kobler. Il a reconnu que ce serait « beaucoup plus compliqué contre les FDLR » comparativement aux opérations contre le M23. « Mais [ce n'est] pas impossible! Il faut vraiment conquérir des villages, des territoires entiers qu'ils occupent. Alors, il faut commencer. Parce que, même si ça va durer, Ce n'est pas possible de garder les FDLR », a poursuivi Martin Kobler. (Radio Okapi)

**RDC : lancement officiel des opérations militaires contre les FDLR.** Les Forces armées de la RDC ont lancé jeudi 29 janvier les opérations militaires « Sokola2 » pour le désarmement forcé des rebelles rwandais des FDLR. Le chef d'Etat-major général de l'armée, le général Didier Etumba l'a affirmé à partir de la ville de Beni au Nord-Kivu au cours d'un point de presse conjoint avec le commandant des Forces de la Monusco. Selon lui, les rebelles rwandais des FDLR estimés à plus de mille combattants seront désarmés par les FARDC avec le soutien de la Monusco.

**Bunia : les prisonniers vivent dans des conditions difficiles.** Plus de mille pensionnaires de la prison centrale de Bunia dans le district de l'Ituri (Province Orientale) sont entassés dans de mauvaises conditions. Construite dans les années 40 avec une capacité de deux cent cinquante personnes, cette maison carcérale regorge actuellement plus de mille détenus. Ce bâtiment appartenait à un commerçant grec. Il a été affecté à l'administration publique pour servir de prison après l'indépendance. Il est établi dans le quartier Bankoko en plein cœur de Bunia. En pénétrant dans ce bâtiment dont l'accès n'est pas facile au public, on y voit des hommes, des femmes et des jeunes dont la plupart sont squelettiques. Ils dorment à même le sol et sont à peine habillés. Une odeur nauséabonde vous accueille dans la cour centrale. Quelques prisonniers de Bunia se disent abandonnés et affirment qu'ils mangent difficilement. Pour eux, ils sont privés de liberté et sont déshumanisés. Cette atmosphère rend certains d'entre eux féroces comme des fauves. Mardi 27 janvier dernier, des prisonniers se sont affrontés à l'arme blanche dans la soirée jusqu'au lendemain matin. Un groupe de détenus s'est révolté contre ce qu'ils appellent «le gouvernement de la prison» et qu'ils accusent de les maltraiter. Au moins 52 prisonniers ont été blessés au cours de ces émeutes. Neuf blessés graves ont été transférés à l'Hôpital Général et placés sous surveillance policière. Les forces de l'ordre ont tiré plusieurs coups de feu pour tenter de maîtriser la situation. Le calme est finalement revenu dans la prison autour de 11h après l'arrivée du commandant de la 32e région militaire. L'infirmerie de la prison ainsi qu'une équipe de Médecins sans frontières (MSF) soignent des dizaines d'autres dans ce bâtiment dont la vie au quotidien ressemble à un mouvoir. (Radio Okapi)

**Kinshasa: baisse des prix de certains produits importés.** Les prix de certains produits de consommation ont baissé à Kinshasa. Il s'agit notamment de certains produits importés d'Europe ainsi que de quelques produits fabriqués localement comme les détergents et la margarine.

**Lubumbashi : 18 motocyclistes tués par des hommes armés en 2014.** Dix-huit taximen de moto ont été tués par des hommes armés au cours de l'année 2014 dans la ville de Lubumbashi (Katanga). La ligue provinciale de taximen du Katanga (LITMKAT) a dressé ce bilan mercredi 28 janvier dans une adresse à la presse.

Le président de cette association, Sylvain Kalenga, a indiqué que tous les cas des morts ont été enregistrés au-delà de 22 heures locales. Pour réduire des cas de tueries, il a appelé les motocyclistes à respecter l'heure d'arrêt de travail indiquée par l'autorité urbaine [19h30].

**Vendredi 30 janvier.**

**RDC : l'opposition réclame une enquête sur les manifestations contre la loi électorale.** L'opposition parlementaire et extraparlamentaire, des organisations de la société civile et des membres de la diaspora réclament une enquête indépendante nationale et internationale sur les événements qui ont secoué Kinshasa et d'autres villes congolaises la semaine dernière. Des manifestations contre la version initiale de la loi électorale organisées par l'opposition ont dégénéré en émeutes, faisant 14 morts, selon le gouvernement ; 42, selon la Fédération internationale des droits de l'homme.

**L'Unicef mobilise 132 millions de dollars pour les enfants de la RDC.** Dans le cadre de ses actions humanitaires en RDC, le Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef) mobilise 132 millions de dollars américains pour les enfants congolais. Cette agence de l'ONU a lancé jeudi 29 janvier un appel de 3,1 milliards de dollars pour venir en aide à 62 millions d'enfants en danger dans les crises humanitaires dans le monde.

**Le CSAC lance une mise en garde contre l'animateur Lushima Ndjate.** Le Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication (Csac) a lancé, jeudi 29 janvier, une mise en garde contre Lushima Ndjate, l'animateur de l'émission «Congo Histoire» sur la Radio télévision nationale congolaise (RTNC). L'organe de régulation des médias congolais reproche à Lushima Ndjate de ne pas respecter l'éthique et la déontologie professionnelle. La rapporteuse du CSAC, Chantal Kanyimbo, a indiqué que sa structure a décidé de mettre l'émission «Congo Histoire » sous monitoring permanent.

**Affaire Moleka vs Kamerhe : l'UNC dénonce la « mascarade de la justice ».** Une dizaine de femmes de l'Union pour la nation congolaise (UNC) ont manifesté jeudi 29 janvier devant le quartier général de la Monusco, à Kinshasa, pour dénoncer ce qu'elles qualifient de « mascarade de la justice » dans l'affaire qui oppose leur président Vital Kamerhe à la députée Wivine Moleka.

**Province Orientale : installation d'un comité d'identification des « Mbororo ».** Le comité local de la commission « Mbororo » a été installé jeudi 29 janvier à Ango, territoire situé à plus de 500 kilomètres au Nord de Kisangani (Province Orientale). Cette structure est chargée d'identifier et de planifier le cantonnement des éleveurs ougandais Mbororo, en prévision de leur rapatriement dans leurs pays d'origine. Pour le ministre provincial de l'Intérieur et président de ce comité, Hubert Moliso, la principale activité à mener dans trois mois est la sensibilisation.

**Can 2015-Florent Ibenge : « On va diminuer nos faiblesses et augmenter nos forces ».** La RDC rencontre le Congo-Brazzaville en quart de finale de la 30e édition de la Coupe d'Afrique des nations-Guinée Equatoriale 2015. Pour le sélectionneur des Léopards, Florent Ibenge, son équipe va « diminuer ses faiblesses et augmenter ses forces » pour arriver à bout des diables rouges et se qualifier pour les demi-finales.

**Ituri: reprise des activités après les accrochages entre FARDC et FRPI à Aveba.** Les activités ont repris dans la localité d'Aveba, située à près de 400 km au Sud de Bunia, dans le district de l'Ituri (Province Orientale), après des affrontements entre les Forces armées de la RDC (FARDC) et la Force de résistance patriotique de l'Ituri (FRPI) de Cobra Matata. Une délégation de la Monusco a fait ce constat, jeudi 29 janvier, à l'issue d'une visite d'évaluation de la situation sécuritaire.

**Uvira: des présumés rebelles FNL attaquent un minibus, un mort.** Une personne a été abattue et deux autres ont été grièvement blessées, dans la nuit de jeudi 29 janvier, au cours de l'attaque d'un mini bus, à Nyamunindi, localité située à 20 km au Nord de la cité d'Uvira (Sud-Kivu). Cette attaque survenue sur la Nationale n°5, entre Uvira et Bukavu, est attribuée aux présumés rebelles burundais des Forces nationales de libération (FNL).

**Kinshasa : quelque 50 candidats à l'amnistie saisissent la CPI pour leur libération.** Une cinquantaine de bénéficiaires à l'amnistie appellent la procureure de la Cour pénale internationale (CPI) à ouvrir une enquête sur la violation du droit international humanitaire dont ils se disent victimes. Près d'un an après la promulgation de la loi d'amnistie pour faits de guerre, faits insurrectionnels et infractions politiques en RDC, ces candidats à l'amnistie dénoncent leur détention prolongée à la Prison centrale de Makala. Ils affirment avoir épuisé les procédures internes, depuis la présidence de la République jusqu'au Parlement, en passant par le gouvernement pour obtenir leur libération, en vain.

**EPS : les vacances de pâques réduites de moitié pour rattraper le retard scolaire.** Les vacances des pâques pour les élèves des écoles primaires, secondaires et professionnelles de Kinshasa, Goma, Bukavu et Mbandaka vont durer une semaine de moins que prévues. Le ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et professionnel, Maker Mwangi, l'a annoncé vendredi 30 janvier au cours de l'émission Parole aux auditeurs sur Radio Okapi. Il s'agit, selon lui, de rattraper le retard accumulé dans le calendrier scolaire 2014-2015 suite aux manifestations populaires contre la loi électorale.

**Samedi 31 janvier.**

**Kinshasa: la police saisit un important lot de pointes d'ivoire taillés.** La police nationale a présenté, vendredi 30 janvier, un important lot de pointes d'ivoire, dont la majorité déjà taillée, à Kinshasa. Cette cargaison saisie il y a une semaine implique la mort de plus de 15 éléphants, selon les responsables de l'Institut congolais pour la conservation de la nature (ICCN), qui dénonce l'existence d'un réseau comprenant des sujets congolais et vietnamiens. Tout en saluant le travail de la police, l'administrateur-directeur général de l'ICCN, Cosmas Wilungula, a déploré le fait de décimer la population des éléphants pour leur ivoire. « Nous n'avons pas plus de 10 000 éléphants à travers tout le pays. Pourtant, il y a quelques années, nous en avions plus de 150 000. S'il n'y a pas d'efforts pour arrêter ce trafic d'ivoire, nous n'allons plus connaître l'éléphant. Nos enfants apprendront qu'il y avait un animal qu'on appelait éléphant », a-t-il déclaré. La police judiciaire a remis ce colis d'ivoire au responsable de l'ICCN. Les services concernés ont avoué avoir reçu beaucoup de pressions suite à cette saisie, notamment en provenance de l'auditorat militaire et du parquet civil. (Radio Okapi)

**Recycler son vieux GSM pour lutter contre les violences au Congo et protéger les grands singes.** Plusieurs organisations lancent un appel à recycler les GSM ou smartphones inutilisés, instaurant la "journée internationale pour le recyclage des téléphones portables". Le coltan, un des minéraux utilisés

dans la fabrication des GSM, est extrait des mines en Afrique centrale et en République démocratique du Congo. Au Nord Kivu (RDC), l'armée nationale n'exerce qu'un contrôle limité et la région est parcourue par des groupes armés rebelles. "Ce sont ces milices qui contrôlent un grand nombre de mines où le coltan est extrait", rappelle l'Institut Jane Goodall (JGI), du nom de la célèbre anthropologue et primatologue. "Les revenus issus du trafic de coltan et de son exportation servent à financer les milices armées et entraînent encore plus de violence, d'insécurité et de destruction de l'environnement." L'extraction se fait en effet majoritairement de manière illégale et provoque la destruction des forêts tropicales africaines menaçant par la même occasion des populations de gorilles et de chimpanzés vivant dans ces régions. "L'achat et le remplacement constants de nos GSM créent une demande de plus en plus importante pour ce minéral source de conflit. Chaque GSM recyclé contribue à mettre un terme aux violences au Congo et à protéger les grands singes et leur habitat dans ces régions", avance le JGI. Selon l'Institut, seuls 3% des GSM sont actuellement recyclés tandis que l'on pourrait récupérer 3 kilos d'argent, 340 grammes d'or ou encore 130 kilos de cuivre à partir d'une tonne de téléphones portables. L'association flamande Curieus participe pour la deuxième année consécutive à la collecte d'anciens GSM et promet de planter un arbre par appareil récupéré. L'an dernier, l'action a permis de planter quelque 10.000 arbres. (Le Vif-L'Express)

**Traque des FDLR: les humanitaires prêts à assister des éventuels déplacés au Nord-Kivu.** Les humanitaires se disent prêts à assister des éventuels déplacés des opérations militaires contre les rebelles des Forces démocratiques pour la libération du Rwanda (FDLR), au Nord-Kivu. L'armée congolaise, avec l'appui de la Monusco, a lancé, jeudi dernier, cette opération à partir de la ville de Beni en vue de désarmer ces rebelles rwandais, estimés à plus de 1000 combattants sur le sol congolais.

**Ituri: Didier Etumba annonce la traque des miliciens de la FRPI.** Le chef d'Etat-major général des Forces armées de la RDC, Didier Etumba Longila, a annoncé la traque des miliciens de la Force de résistance patriotique de l'Ituri (FRPI) de Cobra Matata. Il a fait cette annonce, vendredi 30 janvier, à son arrivée à Bunia, chef-lieu de l'Ituri (Province Orientale), en provenance de Beni (Nord-Kivu), où il a lancé les opérations militaires contre les FDLR.

**Des réfugiés congolais retournés de la RCA vivent difficilement à Ango.** Environ 2 900 réfugiés congolais retournés spontanément de la Centrafrique vivent dans des conditions difficiles à Ango, territoire situé à plus de 500 Km au Nord de Kisangani (Province Orientale). Le responsable de la Commission nationale pour les réfugiés (CNR) à Ango, Albert Kambembo, affirme que ces personnes, hébergées dans des familles d'accueil, manquent de tout. Il note cependant qu'une assistance du gouvernement et des humanitaires serait un salut pour ces réfugiés.

**Katanga: 18 Mai-Mai Bakata Katanga se rendent aux FARDC.** Dix-huit Mai-Mai Bakata-Katanga se sont rendus aux Forces armées de la RDC (FARDC) au cours du dernier trimestre de 2014. Le commandant de la 2è zone de défense, regroupant les deux Kasai et le Katanga, général-major Jean-Claude Kifwa a livré ce bilan, vendredi 30 janvier, à Lubumbashi, chef-lieu du Katanga.

**Bas-Congo : les journalistes non qualifiés interdits d'exercer.** Dans un communiqué publié vendredi 30 janvier, le Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication interdit tous les journalistes non qualifiés de s'exercer dans le Bas-Congo. Selon cet organe de régulation, certains anciens agents administratifs, vendeurs de journaux ainsi que les dépositaires qui ont œuvré au sein ou avec les organes de presse écrite, se sont transformés en journalistes, cameraman, reporters photographes.

**Loi électorale: messe d'action de grâce en mémoire des victimes à Kinshasa.** Une messe d'action de grâce a été dite vendredi 30 janvier en la Cathédrale Notre-Dame du Congo en mémoire des personnes qui ont perdu la vie lors de dernières manifestations de Kinshasa contre la révision de la loi électorale. De nombreux leaders politiques de l'opposition et de la société civile ont participé à cette célébration eucharistique. Ces derniers disent être venus participer à cette messe pour honorer la mémoire de ceux qu'ils qualifient de martyres de la liberté et de l'indépendance de la RDC. Il y a eu controverse sur le bilan de ces manifestations à Kinshasa. Le porte-parole du gouvernement congolais, Lambert Mende, avait dressé un bilan de 12 morts et de plus de 300 personnes arrêtées. La Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH), pour sa part, parle de 42 morts et plusieurs blessés dans les grandes villes du pays. (Radio Okapi)

**RDC : les pays signataires de l'accord-cadre saluent les opérations contre les FDLR.** Les Etats membres signataires de l'accord-cadre d'Addis-Abeba ont salué les opérations militaires lancées jeudi par l'armée congolaise contre les rebelles rwandais des FDLR. Au cours de la réunion d'évaluation de cet accord qui a eu lieu samedi 31 janvier dans la capitale Ethiopienne, l'envoyé spécial du secrétaire

général des Nations unies pour la région des grands lacs, Said Djinit a indiqué tous les Etats ont aussi relevé l'importance de la neutralisation de toutes les forces négatives dans l'Est de la RDC.

**Can 2015 : la RDC renverse le Congo (4-2) et se qualifie pour les demi-finales.** La République démocratique du Congo (RDC) a obtenu son ticket pour les demi-finales en écrasant le Congo-Brazzaville (4-2) en quart de finale de la Coupe d'Afrique des nations Guinée Équatoriale 2015. C'est au terme d'un match fou qui s'est joué en deuxième mi-temps avec au total 6 buts que les Léopards ont renversé la tendance.

**Equateur : 54 groupements interdits de fonctionner.** Cinquante-quatre groupements de l'Equateur ont été supprimés faute d'existence juridique. La plupart avaient été créés par scission pour des intérêts politiques ou électoralistes. Seuls 812 initialement reconnus par les autorités politico-administratives vont demeurer et servir à la tenue de prochaines élections urbaines, municipales et locales dans la province. C'est ce qui ressort des travaux d'identification et certification qui ont pris fin samedi 31 janvier, a indiqué le directeur de cabinet Adjoint du Ministre de l'Intérieur, Prosper Tshitenge. Plusieurs participants se sont félicités de ces travaux pour résoudre les conflits fonciers dans la province. Cependant, ils souhaitent la tenue d'un autre atelier afin de juguler aussi plusieurs conflits de succession qui continuent à ensanglanter l'Equateur. (Radio Okapi)